

## CLI ORANO LH

### ASSEMBLEE GENERALE

Lundi 23 juin 2025

#### COLLEGE DES ELUS :

LELONG Gilles	Président CLI
MAHIER Manuela	Vice-présidente CLI
PIC Anna	Députée
FAGNEN Sébastien	Sénateur
FONTAINE Isabelle	Conseillère départementale
FRIGOUT Jean-Marc	Conseiller départemental
LEFAIX-VERON Odile	Conseillère départementale
CROIZER Alain	Délégué communautaire du Cotentin
PERROTTE Thomas	Délégué communautaire du Cotentin
FRANCOISE Bruno	Délégué communautaire du Cotentin

#### COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

HELLENBRAND Bernard	Sauvons le climat
MARTIN Jean-Paul	AEPN
JACQUES André	CRILAN
MARGERIE Pierre	CREPAN
VASTEL Guy	ACRO
MAGHE Jean-Michel	SFEN
HOVNANIAN Béatrice	NUCLEAIRE EN QUESTIONS

#### COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

CHECIAK Daniel	CGT
LEGOUIX Sébastien	CFDT
BERTRAND Serge	SUD
PERROTTE Yann	FO
PIN Patrick	CFE-CGC

#### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

BOUST Dominique	Personne qualifiée
CROCHEMEORE Guillaume	Personne qualifiée
DRUEZ Yveline	Personne qualifiée
FOOS Jacques	Personne qualifiée
HERLEM Eric	Personne qualifiée
MAIGNAN Martial	Personne qualifiée

BARBEY Pierre  
POTIER Christophe

Personne qualifiée  
SDIS de la Manche

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

RAMPON Jean	Sous-préfet de Cherbourg
DERETTE Arnaud	Chef de projet au SIDPC
VARIN Jean-Christophe	Orano LH
FERRAND Nicolas	Orano LH
LECHEVALIER Anne-Lise	Orano LH
CHARLES Mélanie	Orano LH
RENOUF Sylvain	Orano LH
BORGNE Virginie	Orano LH
ANDRIEUX Delphine	Orano LH
BRADELLE Damien	Orano LH
LAFFORGUE-MARMET Gaëtan	ASNR
SIMON Hubert	ASNR
LEGRAND Philippe	EDF

**EXCUSES :**

JEAN Antoine	Conseiller régional
FORTIN-LARIVIERE Axel	Conseiller départemental
MADEC Nathalie	Conseillère départementale
DUBOST Nathalie	Déléguée communautaire du Cotentin
LERENDU Alain	Délégué communautaire du Cotentin
BARBE Stéphane	Délégué communautaire du Cotentin
LEMONNIER Thierry	Délégué communautaire du Cotentin
BIHEL Catherine	Déléguée communautaire du Cotentin
JOZEAU-MARIGNE Muriel	Déléguée communautaire du Cotentin
BARON Yves	Personne qualifiée
GUARY Jean-Claude	Personne qualifiée
LARQUEMAIN Jean-Louis	Conseil de l'ordre des pharmaciens
BROC Marie-Cécile	CRILAN
ROUSSELET Yannick	GREENPEACE
VOISIN Eric	Chambre de commerce et d'industrie
VAULTIER Jean-Paul	CGT
LAISNE Christophe	UNSA
MALLET Stéphane	UNSA
FLACHET Margot	ASNR

*La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles LELONG.*

**M. le PRÉSIDENT (qualité du son médiocre).**- Bonjour à tous, bonjour à tous ceux que je n'ai pas pu saluer, même si je pense avoir salué tout le monde. Votre silence, je le vois bien, m'invite à prendre la parole. Nous avons des températures qui sont plutôt bonnes, la réunion devrait donc bien se passer, et c'est important d'être à l'aise. Merci en tout cas de votre présence pour cette assemblée générale de la CLI Orano.

Nous avons un programme chargé aujourd'hui. J'ai quelques communications à vous faire : M. Yves BARON m'a demandé de l'excuser, parce qu'il est retenu par une réunion du Réseau national des mesures. C'est vraiment une spécialité et je suis sûr que les éléments qu'il nous rapportera seront utiles pour les travaux que nous menons ici, à cette Commission locale d'information.

Je salue Monsieur le sous-préfet, merci d'avance. Je salue monsieur FERRAND, merci de votre présence. Vous nous ferez plus tard une présentation sur le projet Aval du futur.

Monsieur le sénateur, Sébastien FAGNEN, m'a chargé de vous dire qu'il aura un peu de retard. Je pense qu'il sera présent d'ici un petit quart d'heure, et je le remercie d'avance de nous rejoindre pour nos travaux.

Rapidement, voici quelques nouvelles : la semaine dernière, nous avons réalisé un voyage d'études avec une délégation de nos trois CLI de la Manche. Nous sommes partis dans le sud de la France. Dans un premier temps, nous avons rencontré les membres des CLI locales, c'est-à-dire la CLI Framatome de Romans et son président, M. Fabien LIMONTA, ainsi que des membres de la CLIGEET (Commission locale d'information auprès des grands équipements énergétiques du Tricastin). C'est une CLI qui recouvre un grand territoire. Nous y avons échangé à propos des travaux que nous pouvons faire dans nos CLI respectives, et je crois que chacun était plutôt content de cet échange qui nous a semblé plutôt constructif. Je veux vous dire que nous avons également visité le lendemain un établissement Framatome, qui est chargé de l'assemblage des éléments combustibles. Pour certains, c'était une découverte, et même parfois ça l'était aussi pour les spécialistes. C'était vraiment une visite très intéressante, très technique. Il s'agit de mécanique très, très fine et je crois que tout le monde a fait de grandes découvertes. En tout cas, c'était pour nous très enrichissant. Le lendemain, nous avons visité la centrale du Tricastin, avec ses quatre réacteurs. La visite fut assez complète. On a eu très chaud, puisque, dans le hangar où la vapeur est transformée en électricité, un hangar qui mesure 300 mètres de long, où les quatre réacteurs produisent leur énergie dans les turbines,

il y faisait plus de 40°, entre 40° et 44° même. On a donc eu très chaud, mais encore une fois c'était une visite qui a été très bien organisée et au cours de laquelle on a appris beaucoup de choses. On y a également pris beaucoup de plaisir. Je remercie encore Gwenaelle, qui a bien travaillé sur ce sujet et qui nous a permis de réaliser un voyage dans d'excellentes conditions qu'elles soient matérielles ou qu'elles soient techniques.

Merci à elle.

Nous allons donc pouvoir commencer nos travaux. Quelques personnes sont excusées et je vais les citer rapidement, il s'agit de : M. Antoine JEAN, conseiller régional, M. Axel FORTIN-LARIVIERE, M. Thierry LEMONNIER, Mme Marie-Cécile BROU, mais M. André JACQUES va suppléer aujourd'hui à son absence, M. Yannick ROUSSELET et Mme HOVNANIAN n'est pas encore arrivée.

Je veux aussi vous dire que pour ceux qui y participent, le repas aura lieu à l'Auberge des Goubelins, au Manoir du Tourp. Je ne vous y rejoindrai pas, puisque je prends le train cet après-midi pour me rendre à l'assemblée générale de l'ANCCLI, qui va se dérouler demain, avec un programme également un peu chargé. Vous n'aurez pas le plaisir de m'y accompagner, mais peut-être n'aurait-ce pas été un plaisir.

On va donc pouvoir commencer nos travaux. Je remercie Madame la Maire de La Hague de nous accueillir, puisqu'on retrouve nos locaux habituels, avec des moyens techniques qui fonctionnent, qui ont été rééquipés et qui fonctionnent, et qui nous permettent de nous retrouver sur votre territoire. Merci en tout cas pour votre accueil et pour le fait que l'on puisse ainsi travailler dans d'excellentes conditions.

## **1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 06.03.2025**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons commencer l'ordre du jour avec la validation du compte rendu de l'assemblée générale du 6 mars 2025. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques ? M. PERROTTE a la parole.

**M. PERROTTE.**- Page 15, il y a une toute petite correction à apporter dans mon intervention. Dans le bas de la page, il est écrit que « je ne suis pas sûr le président du conseil départemental assiste Orano ». Je crois que c'était plutôt « Assiste à la CLI Orano ».

**M. le PRÉSIDENT.**- Nous allons apporter cette modification. Merci.

Le deuxième point de l'ordre du jour concerne le retour sur le questionnaire pour la mise en place de la formation, et je vais laisser Gwenaelle prendre la parole. Pardon, il y avait une autre remarque. Excusez-moi, Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN.**- J'ai quatre ou cinq remarques très succinctes, mais je les ai écrites sur papier. À qui dois-je le confier ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, on a entendu, mais chaque fois que vous prenez la parole, s'il vous plaît, allumez votre micro. Ce n'est pas que l'on ne vous a pas entendu, Monsieur MARTIN, mais c'est pour permettre l'enregistrement de toutes nos conversations et nos échanges.

**M. MARTIN.**- J'ai simplement quelques remarques qui concernent des pages différentes et qui sont des remarques très simples. Je les ai consignées par écrit. Je souhaite les remettre à quelqu'un, mais j'ignore à qui.

**MME. DUQUENNE.**- C'est à moi.

**M. MARTIN.**- C'est à vous, très bien. Je vous les remettrai tout à l'heure. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur MARTIN. M. PERROTTE a la parole.

**M. PERROTTE.**- Je voulais profiter du début de la réunion. Vous avez indiqué que, demain, il y avait l'assemblée générale de l'ANCCLI et j'y serai également en tant que représentant de la CLI Orano La Hague. Mercredi, on aura une présentation du projet Newcleo. C'est un petit réacteur modulaire sur générateur, un réacteur à neutrons rapides. Cela aura lieu mercredi matin.

**M. le PRÉSIDENT.**- Où cela ?

**M. PERROTTE.**- À Paris, mais je ne me souviens plus exactement où.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci de cette précision. Nous allons pouvoir poursuivre nos travaux.

## **2. Retour sur le questionnaire pour la mise en place de formation. (CLI)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons vous faire le retour sur le questionnaire pour la mise en place de la formation et je vais laisser la parole à Gwenaelle DUQUENNE, qui a déjà fait une présentation lors de la CLI Andra.

**Mme DUQUENNE.-** Merci, monsieur LELONG. Concernant le retour à propos du questionnaire, au sujet des formations à l'intention des membres des CLI, nous n'avons seulement eu que le retour de 20 personnes sur l'ensemble des membres des trois CLI. Il y a deux sujets qui ont particulièrement retenu l'attention des membres : le premier, c'est le principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire. Ce sujet est revenu à 44 %. Le second, c'est le parcours des combustibles et le retraitement des combustibles usés, avec 40 % de retour.

Ensuite, après échange avec les membres des bureaux des CLI du CSM Andra, Orano et Flamanville, il est proposé aux membres une journée de formation composée de la manière suivante : matinée sur la thématique du principe de fonctionnement d'une centrale nucléaire, suivie d'un échange questions-réponses. Ensuite, il y aura un déjeuner. On reprendra l'après-midi avec la thématique du parcours du combustible et du retraitement des combustibles usés, suivi d'un échange de questions-réponses. Concernant la date, elle n'est pas encore déterminée à ce jour. Un groupe de travail s'est constitué, avec des membres des Bureaux des CLI. On reviendra vers vous, on vous enverra un formulaire pour vous inscrire à cette journée de formation. Je pense que cela vous parviendra dans le courant de l'été, via votre boîte e-mails.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Gwenaelle. Il faut savoir que c'est une formation qui va être réalisée en interne. Normalement, on n'a pas de participants externes à rémunérer pour cette formation. C'est tout l'avantage de nos CLI d'avoir des membres très actifs, qui sont prêts à participer pour nous permettre d'avancer dans ces travaux. D'avance, merci à eux.

**M. PERROTTE.-** J'ai une question technique. Êtes-vous sûr que l'enregistrement fonctionne bien, parce que j'ai l'impression que l'on ne vous entend pas beaucoup et qu'il y a un bruit de fond inhabituel ?

**Mme DUQUENNE.-** Monsieur PERROTTE, j'enregistre avec un outil comme celui-ci aujourd'hui, parce que l'on n'a pas pu se brancher sur les ordinateurs, mais ne vous en faites pas, cette machine enregistre aussi très bien.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais m'approcher un peu du micro pour que ce soit aussi un petit peu mieux. Je suis désolé, mais je ne vais pas pouvoir augmenter le son. Peut-être y a-t-il un réglage à faire au niveau de la salle ? Je vais essayer de parler un peu plus fort. Merci.

### **3. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 06.03.2025 (Exploitant-ASNRL)**

**M. le PRÉSIDENT.**- On arrive au point 3 de cet ordre du jour et cela concerne des événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 6 mars 2025. Nous n'en avons pas.

**M. VARIN.**- Bonjour à toutes et à tous. On n'a effectivement pas enregistré d'événements de niveau 1 et plus. Néanmoins, je souhaiterais profiter de cette CLI pour vous présenter un événement qui a été déclaré au mois de mars, à propos duquel nous avons une récurrence au mois d'avril. On ne l'avait pas forcément inscrit à l'ordre du jour parce qu'on n'avait pas les résultats. Cependant, il est intéressant qu'on le partage, même si c'est un événement qui s'inscrit hors échelle, qui concerne la partie environnement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Pour information, pourrions-nous avoir ces éléments ensuite, pour que l'on puisse les transmettre aux membres de la CLI ?

**M. VARIN.**- Oui.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci.

**M. VARIN.**- Il m'a paru intéressant de partager avec vous ces informations aujourd'hui. Je vais me rapprocher du micro, parce que le micro, lui, il ne se rapproche pas.

Cet événement est lié à un dépassement de cobalt, je parle bien l'aspect chimique cobalt. Ce n'est pas un événement avec des rejets radioactifs dans nos rejets. On a observé dans le courant du mois de mars un dépassement de la limite en flux, en sol et en concentration. Pour certaines espèces chimiques, on a deux types de limite. On a des limites qui sont en concentration volumique, et puis on a également des limites sur la quantité globale rejetée, en quantité de matières sur un mois.

Au mois de mars, on avait détecté un dépassement dans les rejets, et lorsque l'on a fait les analyses au mois d'avril et au mois de mai, nous avons également identifié des dépassements, parce qu'on réalise des analyses sur un échantillon des rejets moyens du mois. Au mois d'avril, on a eu également un rejet qui

a dépassé la limite, à la fois en concentration et en flux mensuel, tandis qu'en mai, on a eu un dépassement en limite en concentration.

À quoi cet événement est-il lié ? Tout d'abord, il faut d'abord savoir que le cobalt est utilisé dans notre traitement de rejets, pour faire des traitements chimiques. En particulier, afin de précipiter un certain nombre de radioéléments, on utilise du sulfate de cobalt. Pour injecter ce réactif dans la cuve de préparation et de traitement chimique, on utilise un certain nombre de pompes et de vannes. On a eu une fuite à la fois au niveau d'une vanne et d'une pompe. Cette fuite de réactif, on l'a récupérée dans ce que l'on appelle dans notre jargon une « Lèchefrite ». Une « Lèchefrite », c'est globalement une capacité qui se trouve sous la cuve et qui récupère justement les fuites. Ensuite, cette fuite va dans une autre cuve, celle qui est indiquée ici, la 64 88 20, dans laquelle on récupère un certain nombre d'effluents, ce que l'on appelle les « Solutions d'égout », tout ce que l'on peut récupérer comme effluents dans l'installation. Ensuite, cette cuve d'égout a été transférée dans les cuves qui nous permettent de procéder à des rejets en mer, les cuves 515 51 à 55. Comme on avait effectivement une fuite de réactifs, on avait une quantité de produits chimiques de cobalt supérieure à l'attendu. On a effectivement repris à partir des cuves, 515 51, 52, 53 et 55.

Globalement, dès que l'on a compris la chose, on a isolé la cuve 64 88 et on a entamé toute une phase de curage et de rinçage des cuves qui contiennent nos effluents. D'ailleurs, on le voit bien, puisqu'au mois de mai, il n'y avait plus de dépassement en flux, mais juste en concentration, la valeur a largement baissé.

Voilà ce que je voulais vous présenter aujourd'hui. La cause est identifiée et nous sommes en train de traiter le résiduel. On devrait être en capacité à revenir à la situation normale dans les semaines qui viennent.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons donc passer au sujet suivant.

#### **4. Présentation du bilan annuel de l'ASNR pour les installations d'Orano La Hague. (ASNR)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Il s'agit maintenant de la Présentation du bilan annuel de l'ASNR, pour les installations d'Orano La Hague. Je laisse la parole à Monsieur LAFFORGUE-MARMET.

**M. LAFFORGUE.**- Excusez-moi, parce qu'il y a un petit souci technique avec le document de présentation. Cependant, je peux le faire sans présentation, comme ça, vous serez d'autant plus attentif.

**M. VARIN.**- Ce que je peux vous proposer, Monsieur LAFFORGUE-MARMET, le temps que vous transfériez votre présentation, c'est de prendre la suite. Vous êtes d'accord, monsieur le président ?

**M. le PRÉSIDENT.**- Oui, c'est une très bonne initiative.

## **5. Présentation du rapport d'information d'Orano La Hague (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je laisse donc la parole à Orano La Hague pour la Présentation du rapport d'information d'Orano La Hague.

**M. VARIN.**- Pour cette présentation, je vais passer la parole à ma collègue Delphine ANDRIEUX, qui est directrice de la Maîtrise des risques – expertise au sein de l'établissement.

**Mme ANDRIEUX.**- Bonjour à tous.

Je vais vous présenter le rapport d'information 2024 pour l'Établissement. Je vais démarrer par le Bilan sûreté, radioprotection, surveillance et avec un petit zoom sur la formation.

**M. VARIN.**- J'ai entendu une remarque à propos du fait que vous ne disposiez pas encore du rapport, mais le rapport est à mettre à disposition pour juin. Comme la CLI a lieu aujourd'hui, nous avons souhaité faire la synthèse et la présentation des résultats. D'ailleurs, cela vous permettra de prendre connaissance du rapport avec déjà un certain nombre d'éléments qui ont été présentés ici.

**Mme ANDRIEUX.**- Je vais commencer par le Bilan des événements 2024. Concernant l'Établissement, nous n'avons pas eu d'événement significatif de niveau 2 en 2024. En revanche, nous avons eu un événement de niveau 1, comme ce fut le cas l'année passée. Cet événement concerne le dépassement de la date de réalisation de contrôles périodiques d'équipement incendie, donc les portes un coupe-feu, des clapets coupe-feu, des trappes.

Au niveau des événements significatifs de niveau 0, on a dénombré 39 événements, pour 32 en 2023. Si on regarde un petit peu la typologie : on a 12 événements significatifs de radioprotection, il s'agit donc d'une légère augmentation. À propos de ces événements, il faut surtout noter des défauts d'activation de dosimètre, ou de non-port de dosimètre et également des défauts de balisage.

Au niveau des événements significatifs de sûreté, nous sommes restés stables, avec 24 événements.

Quant aux événements significatifs Transport, nous avons eu trois événements Transport, tandis que nous en avions eu deux l'année précédente.

Ce qu'il faut retenir de ce slide : globalement, les résultats sont stables pour les événements significatifs de sûreté, mais en légère augmentation pour les événements significatifs de radioprotection.

À propos du bilan dosimétrique, vous trouvez ici les résultats : pour 2024, pour les personnels d'Orano recyclage et d'Orano DEM, nous avons 0,118 millisievert/homme/an en termes d'impact dosimétrique. Pour les personnels des entreprises extérieures, nous sommes à 0,150 millisievert/homme/an. Vous pouvez voir que ces résultats sont en légère baisse par rapport à l'année 2023 et bien en deçà de la limite réglementaire qui est fixée à 20 millisieverts pour les travailleurs.

Ensuite, nous réalisons sur le site un certain nombre de contrôles internes au titre de la filière indépendante de sûreté, des contrôles de premier niveau. Il y a également des contrôles qui sont réalisés par l'entité Inspections internes du site et des contrôles de l'inspection générale du Groupe.

En 2024, 96 contrôles de premier niveau ont été réalisés par les entités Sécurité Sûreté Environnement et Protection du site et sur près de 30 thèmes dont vous avez les items ici : gestion des risques criticité, manutention/levage, FOH, réalisation des contrôles périodiques, surveillance des prestataires, système d'autorisations internes, transport de matières dangereuses, risques chimiques et entreposage de déchets.

27 inspections ont été réalisées par l'entité Inspections internes du site, dont quatre ont été réalisés de façon inopinée sur des thèmes tels que : la sûreté, la radioprotection, l'environnement, la surveillance des prestataires et qualité.

Enfin, huit inspections ont été réalisées par l'inspection générale du Groupe sur les thèmes suivants : la radioprotection, la dosimétrie du cristallin, la consignation/déconsignation, la manutention, l'autorité de conception, la maîtrise des prestataires, la gestion des produits chimiques, les déversements et la reprise et conditionnement des déchets. De tous ces contrôles, il faut retenir quelques axes d'amélioration, notamment l'amélioration du renseignement des fiches de contrôle liées aux contrôles périodiques. Concernant certaines consignes de manutention, elles ne sont pas à jour, mais il y a également un point sur le développement de l'utilisation des pratiques de fiabilisation des interventions (PFI) que l'on souhaite continuer à développer durant les prochaines années.

Un petit point sur les exercices et l'entraînement des équipiers de crise. En 2024, huit exercices PUI ont été réalisés sur le site. Le premier concerne la météorologie défavorable, c'était le 27 mars. Le second, le 4 avril, concernait la sauvegarde électrique sur l'UP2-800 et l'UP3. Ensuite, il y en a eu un le 16 mai concernant l'incendie et réalisé à l'atelier R4. C'était un exercice national Orano. Le 30 mai, il y eut un exercice cybersécurité à l'atelier R7. Le 10 septembre, il y eut un exercice sur la fuite du silo 130, avec le déploiement de la FINA. Le 22 novembre, il y a eu la perte de la DPC sur l'atelier T1. Il y eut un acte de malveillance sur l'atelier T0 le 9 décembre. C'était un exercice inopiné avec la participation des services de l'État. Enfin, il y a eu un exercice d'évacuation Établissement le 31 octobre. En complément de ces exercices PUI, on réalise aussi des exercices que l'on appelle « PUI pour PC avancés ». Ce sont des exercices d'une moindre ampleur, c'est-à-dire que l'on ne déploie pas toute l'organisation de crise, mais uniquement l'organisation de crise au niveau des installations, au niveau des ateliers. Il y a donc eu 22 exercices « PUI pour PC avancés » effectués, 101 mises en situation de PUI – là aussi, ce sont des exercices un petit peu allégés – 37 mises en situation pour la Direction et les astreintes de Direction.

Au global, le chiffre à retenir, c'est le taux d'entraînement des équipiers de crise qui est très bon pour l'année 2024, puisqu'il atteint 96 %.

Un petit point sur la formation, avec le Bilan des formations de sûreté nucléaire, radioprotection et sécurité du personnel réalisée en 2024 : on a 12276 heures de formation Sûreté, dont 1789 heures de formation Facteur humain, 4608 heures Gestion de crise et 1101 heures Sûreté des transports. Pour la radioprotection, ce sont 9344 heures de formation. Quant aux autres formations, notamment habilitantes en matière de sécurité, ce sont 55349 heures de formation Sécurité, incluant les formations habilitantes Secouristes, Habilitation électrique, Pontier et Cariste.

Ce sont donc des chiffres conséquents, très comparables à ce que l'on pouvait avoir en 2025.

Je vais maintenant aborder le Bilan des rejets gazeux et liquides pour l'Établissement. Ce qu'il faut retenir : les rejets gazeux et liquides du site sont directement liés aux tonnages cisaillés, aux caractéristiques des combustibles et à la variabilité industrielle de notre procédé.

Je vais commencer par les rejets radioactifs gazeux. Tout d'abord, un petit mot sur le tonnage cisaillé : en 2023, il représentait 882 tonnes et, en 2024, 871 tonnes, donc des chiffres très proches. Sur ce tableau concernant les rejets radioactifs gazeux, ce que vous pouvez voir rapidement, c'est que toutes les valeurs de rejets gazeux sont en baisse par rapport à 2023. En 2023, nous avions rencontré un problème de réglage

de la ventilation sur l'atelier T1, avec le redémarrage des installations qui avait induit un rejet en tritium et en carbone 14 un peu élevé. Nous sommes aujourd'hui revenus au nominal s'agissant de ces paramètres. Voilà pour ce slide.

Ensuite, concernant les rejets radioactifs liquides : nous avons effectué un traitement chimique en 2024. En 2023, nous avions effectué deux traitements au cours de l'année. En termes de résultat, nous n'avons pas rejeté d'effluents dits « Actifs ». Nous avons rejeté des effluents V, 74851 mètres cubes et des régions GR, avec une valeur un tout petit peu plus élevée qu'en 2023.

Au niveau des rejets liquides radioactifs, vous pouvez voir quelques variations qui s'inscrivent totalement dans la variabilité industrielle du procédé. Un petit point concernant le strontium 90, qui se situe à 0,25 en térabecquerels/an en 2024. On observe qu'il est en augmentation par rapport aux années précédentes. Le traitement chimique que l'on a réalisé a eu un facteur de décontamination assez faible sur ce paramètre, d'où un rejet un peu plus élevé que d'habitude. Autres points : le rejet en cobalt 60 qui, là aussi, est en augmentation par rapport aux années précédentes. On a effectué de nombreuses opérations de rinçage, de nettoyage, au niveau des piscines de l'Établissement et cela s'est traduit par une faible augmentation du rejet en cobalt.

Maintenant, on va étudier les rejets chimiques en mer. Concernant le rejet en nitrates, vous pouvez voir qu'il est légèrement supérieur à celui de l'année précédente. En 2024, on a consommé un peu plus d'acide frais dans le procédé. À la suite de mouvements sociaux à Pierrelatte, on a eu un peu moins d'acide recyclé à remonter. Effectivement, nos boucles acides sont faites de telle façon que, lorsque l'on ajoute de l'acide frais, tout de suite, on a un petit impact sur les rejets de nitrates.

Ensuite, un point sur l'hydrazine : vous voyez que l'on est vraiment en baisse très notable pour ce paramètre avec 0,45 kg rejetés pour 8,49 et 9,74 les années précédentes. Tout d'abord, on avait eu un événement en 2022 et 2023 concernant l'hydrazine, avec une vanne qui était restée partiellement ouverte dans l'atelier R2, d'où des rejets un peu plus élevés en 2022 et 2023. Surtout, en 2024, nous avons travaillé au niveau du laboratoire du site pour abaisser la limite de détection. Elle a été abaissée d'un facteur 10, d'où cette très faible valeur de 0,45.

Concernant les rejets en fer, nickel, soufre, ils sont en légère diminution du fait que nous n'avions réalisé qu'un seul traitement chimique en 2024, alors que nous en avions eu deux l'année précédente.

Sur le second slide concernant les rejets chimiques en mer, je n'ai pas vraiment de valeur marquante à propos de cette planche. Vous pouvez voir que certaines espèces sont réglementées à partir de 2023. En 2022, certaines espèces n'étaient pas suivies. Cela est lié à la décision Rejet qui a prescrit des suivis complémentaires en 2023. On accumule aujourd'hui du Rex sur ces métaux lourds, tels que l'Antimoine, l'Argent, l'Arsenic et le Bore.

Idem pour ce transparent, vous voyez que, pour tous les métaux lourds qui sont cités, le suivi de ces espèces est nouveau et que l'on ne constate donc rien de notable à ce stade.

Un petit point sur les rejets chimiques gazeux issus des Centrales de Production de Calories du site. Je vous rappelle que la Centrale de Production de Calories, qui fonctionnait au fioul lourd, a été arrêtée en 2023. Aujourd'hui, on fonctionne avec deux chaudières au fioul domestique et des chaudières électriques. On essaie de favoriser l'utilisation de ces chaudières électriques pour réduire au maximum nos rejets (inaudible). En 2024, ce que vous pouvez voir, c'est que les résultats sont vraiment très comparables à ceux de 2023, avec un rejet en CO2 légèrement plus fort, mais on a vraiment des valeurs très proches.

Un petit point maintenant sur l'impact radiologique du site : comme vous le savez, selon le modèle GRNC, nous avons des populations de référence pour lesquelles, chaque année nous évaluons l'impact radiologique. Les résultats de 2024 sont les suivants : pour les agriculteurs de Digulleville, l'impact est de 8,3 microsieverts, donc un peu plus faible que celui de l'année passée, de 9,1. Pour les pêcheurs de Goury, 4,6 microsieverts, c'est un résultat identique. Et puis, pour les agriculteurs d'Herqueville, nous sommes à 4,1 microsieverts, contre 4,5 microsieverts l'année précédente. Cet impact radiologique reste très inférieur à l'exposition naturelle et est reconnu comme étant très faible pour l'Établissement.

Quelques mots sur la surveillance de l'environnement : comme vous le savez, nous réalisons un certain nombre de prélèvements dans le cadre de la surveillance environnementale. En ordre de grandeur, ce sont 19 000 échantillons prélevés qui donnent lieu à plus de 50 000 analyses réalisées par notre laboratoire, le laboratoire 148. Les résultats sont ensuite mis à disposition sur le Réseau national de mesure de la radioactivité de l'environnement, le RNM, dont vous avez ici l'adresse internet. L'ensemble de ces résultats ne présente pas d'évolution significative par rapport à ce que vous pouviez avoir les années précédentes. Pour rappel, la surveillance de l'environnement se divise en deux parties : la surveillance de la radioactivité dans l'environnement terrestre, avec des prélèvements d'air, de végétaux, de terre, d'eau (eau

de consommation, ruisseau, nappe phréatique), et puis également la surveillance des aliments (lait, légumes, viandes).

Concernant la surveillance de la radioactivité du milieu marin, là aussi, des prélèvements sont effectués dans l'eau de mer, du sable de plage, des sédiments marins, des algues, des aliments (crustacés, poissons, coquillages). De la même façon, les résultats ne présentent pas d'évolution significative.

J'ai terminé, je ne sais pas si vous avez des questions.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je pense que l'on va avoir quelques questions. Effectivement, M. VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.-** J'ai quelques questions et quelques remarques.

À propos de l'impact radiologique de la population, vous donnez un chiffre, que je ne conteste pas. J'étais présent à la CLI CSM, où l'on a également donné un chiffre. Même chose pour la CLI de Flamanville. Quand on est à habitant du secteur, on cumule les trois impacts radiologiques des trois sites. Voilà ce que je voulais dire.

Concernant le rapport environnemental, vous avez parlé des incidents sur les portes par rapport à l'incendie. Et ce n'est pas la première année où l'on entend parler de problèmes sur les portes et sur la sûreté incendie. Et concernant le port des badges qui ont été oubliés, cela continue toujours un peu, même s'il est certain que c'est en amélioration. Voilà ce que je voulais dire.

**Mme ANDRIEUX.-** Je vais répondre sur votre premier point concernant l'impact radiologique. Effectivement, les autres sites calculent aussi leur impact. En revanche, ce ne sont pas les mêmes populations de référence. De notre côté, nous avons bien nos populations de références, qui sont liées aux rejets du site, avec des modèles pénalisants qui ont été pris en compte dans le cadre des travaux du GRNC. En tout cas, on ne regarde pas les mêmes populations de référence.

**M. VASTEL.-** Oui, mais enfin, entre le CSM et Orano, c'est la même population. Je parle de l'impact environnemental.

**M. VARIN.-** Pas forcément, si vous prenez les modèles. La seule remarque que je voulais faire, pour ne pas faire une remarque de principe, mais une remarque très formelle dans la méthode, vous avez des populations...

*Des personnes signalent qu'elles n'entendent pas l'intervention*

Comment ? Je vais vraiment m'approcher du micro, mais je ne pourrais pas faire mieux. Je voulais juste rappeler, que d'un point de vue méthodologique, et c'est ce que disait Delphine, forcément, quand vous avez à calculer l'impact, l'impact dans un champ proche au niveau des populations qui sont les plus proches des installations, le cumul ne peut pas être effectué. Ensuite, vis-à-vis du CSM, cela dépend du choix de population et du type de rejet que vous retenez. Ce n'est donc pas tout à fait cumulable comme vous le dites.

**M. le PRÉSIDENT.-** Il y a une demande d'intervention de M. BARBEY.

**Mme ANDRIEUX.-** Avant cela, je vais répondre au deuxième point portant sur les contrôles périodiques incendie.

**M. le PRÉSIDENT.-** En effet, excusez-moi.

**Mme ANDRIEUX.-** Nous avons mené un travail de fonds dans l'Établissement pour résoudre ce problème qui était lié à un transfert des projets vers l'exploitation. Donc, on s'améliore. Je ne dis pas que l'on n'en rencontrera plus jamais, en revanche, on a beaucoup travaillé pour durcir et rendre plus robuste le processus de mise en exploitation, donc le transfert de la phase projet vers l'exploitant.

**M. BARBEY.-** Vous avez donné des explications sur les rejets radioactifs liquides concernant le strontium et le cobalt 60. Cependant, durant les trois dernières années et en ce qui concerne les émetteurs alpha, on peut noter une tendance nette à l'augmentation de ces rejets d'émetteurs alpha. Est-ce que vous avez des explications à cette augmentation tendancielle ?

La deuxième question porte sur le bilan radioprotection et l'exposition des travailleurs. L'exposition individuelle moyenne des travailleurs, j'en conviens, est à un niveau très inférieur au (inaudible) réglementaire. Mon souci, c'est que je ne comprends pas, parce que, suivant les sources d'informations, vous donnez pour 2023, suivant les catégories de personnes, 128 microsieverts, 183 microsieverts. Si on regarde par ailleurs le bilan SISERI, pour l'aval du cycle, on nous donne 510 microsieverts. Et en plus, cette année-là, SISERI a fait un focus particulier sur Orano, Orano, en amont de la chaîne du combustible et en aval de la chaîne du combustible. Et pour la partie aval, c'est-à-dire vous, les chiffres qui sont donnés : 410 et 450 microsieverts, c'est-à-dire trois fois plus élevés que ...

**M. VARIN.-** ... Je pense que lorsque l'on parle d'aval, il faut faire attention : l'aval, c'est Melox plus La Hague.

**Mme ANDRIEUX.-** En effet, plus La Hague.

**M. BARBEY.**- Ils y incluent Melox ?

**Mme ANDRIEUX.**- Oui.

**M. VARIN.**- Oui.

**Mme ANDRIEUX.**- Concernant toute la partie Orano recyclage, cela cumule effectivement les chiffres de Melox et de l'Établissement. En tout cas, les valeurs que je vous ai données sont bien les valeurs du site. La valeur maximum pour la dose individuelle maximum sur le site, ce sont 4,23 millisieverts et ce sont les chiffres que je vous ai donnés en moyenne.

Après, pour les rejets alpha, alors effectivement, oui, on voit une légère augmentation, mais je n'ai pas d'explication à ce stade à vous communiquer.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vois que M. PERROTTE et M. MARTIN demandent la parole.

**M. PERROTTE.**- J'ai une question sur l'exposition du personnel. Je ne vois pas ORANO DS, je suppose qu'ils ne sont pas compris dans les personnels d'entreprises extérieures.

**Mme ANDRIEUX.**- Ils sont dans les personnels des entreprises extérieures.

**M. PERROTTE.**- Ah bon ?

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, tout à fait. Et donc, la valeur que j'ai donnée, la valeur maximum à 4,23 millisieverts concerne les personnes d'Orano DS, qui travaillent sur le démantèlement.

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

**M. MARTIN.**- Merci, M. le Président. Vous m'entendez ou vous voulez que je parle plus fort ?

**Mme ANDRIEUX.**- Non, on vous entend très bien.

**M. VARIN.**- On vous reçoit cinq sur cinq.

**M. MARTIN.**- La question que je vous pose concerne une précision technique, qui a deux corollaires, mais peut-être allez-vous me le préciser. J'ai noté qu'en 2023 et 2024, vous avez cisaillé à peu près le même tonnage.

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, c'est vrai.

**M. MARTIN.**- Je voudrais savoir si le burnup moyen, une question éternelle que je pose à chaque séance, est le même pour ces deux années-là ?

**Mme ANDRIEUX.**- le taux de combustion en 2024 est de 45 000 mégawatts joules par tonne. Il est un tout petit peu plus élevé que le chiffre de 2023, mais c'est quand même très proche. Et le temps de refroidissement est de 8 ans pour 2024. Il est un petit peu en baisse par rapport à l'année précédente.

**M. MARTIN.**- Merci, mais quel est le chiffre très proche dont vous parlez pour 2023 ?

**Mme ANDRIEUX.**- Il faut que je prenne mon antisèche.

**M. MARTIN.**- Comme moi. Ce n'est pas grave, vous nous le direz tout à l'heure.

**Mme ANDRIEUX.**- Je vous le donne tout à l'heure.

**M. MARTIN.**- À propos des deux corollaires, il y a quelque chose qui m'intrigue, puisque ce n'est apparemment pas lié. Le mauvais facteur de décontamination du strontium 90, puisque cela a baissé, n'est donc pas lié au burnup. (Inaudible) ...

**Mme ANDRIEUX.**- ... Non, c'était plutôt le fait du déroulement du traitement chimique.

**M. MARTIN.**- Pourquoi, il était imparfait ?

**Mme ANDRIEUX.**- De temps en temps, on a des petits dysfonctionnements en cours de traitement, ce qui conduit à avoir des facteurs de décontamination un peu plus faibles, sachant que c'était quand même très bien, puisque nous sommes sortis en effluents V. Cela s'est quand même bien passé, mais de temps en temps, oui, il y a des...

**M. MARTIN.**- Et le deuxième corollaire qui m'intrigue, c'est l'affaire des nitrates, parce qu'on parlait d'acides frais qui impliquent davantage de neutralisation par la soude, cela veut donc dire que l'acide recyclé n'a pas la même normalité que l'acide frais ?

**Mme ANDRIEUX.**- Non, c'est qu'on ne l'injecte pas dans le procédé au même endroit et donc il n'a pas le même...

**M. MARTIN.**- Dans ce cas, pourquoi ne prenez-vous pas le facteur le plus favorable pour avoir le même nitrate ?

**Mme ANDRIEUX.**- Normalement, on utilise de l'acide recyclé. Dans le cas présent, il y a eu des mouvements sociaux à Pierrelatte, du coup, on a remonté moins d'acide, d'où l'obligation d'utiliser un peu plus d'acide frais. Mais c'est bien ce que l'on fait, sinon ...

**M. MARTIN.**- ... Si je comprends bien, l'acide frais, vous l'injectez à un endroit qui n'est pas le même que celui de l'acide recyclé ?

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, tout à fait.

**M. MARTIN.**- Entendu, c'est une explication technique.

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, je l'ai dit, ce n'est pas injecté au même endroit.

**M. MARTIN.**- Je reste un tout petit peu sur ma faim à propos des burnups, parce qu'avec le même burnup et de moins bons résultats, un résultat moins bon notamment de strontium, cela n'intrigue un tout petit peu.

**M. VARIN.**- Oui, mais comme cela a été dit par Delphine, vous avez un procédé chimique (inaudible) et c'est l'efficacité du procédé chimique qui va vous donner plus ou moins le rabattement du strontium, quel que soit le burnup. Tout à l'heure, j'ai fait un exposé sur le fait que l'on avait eu un déplacement en cobalt qui est l'un des réactifs utilisés. L'un des dysfonctionnements concerne le fait que les pompes n'ont pas forcément injecté exactement la quantité attendue.

**M. MARTIN.**- D'accord. Dit comme ça, c'est clair.

**M. VARIN.**- Ce qu'elle a dit était aussi clair. (Rires).

**Mme ANDRIEUX.**- (Rires).

*Rires dans l'assemblée*

**M. MARTIN.**- ... On ne le perçoit pas de la même façon. (Rires). Quand on dit que l'on n'a pas injecté la même quantité, c'est clair pour tout le monde. Merci.

**Mme ANDRIEUX.**- Merci.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M. BOUST.**- Vous nous avez indiqué qu'il n'y avait pas eu de rejets en 2024, et on note qu'il y a ...

**Mme ANDRIEUX.**- ... Si, il y a eu un rejet. Il y a eu des rejets d'effluents A, actifs.

**M. BOUST.**- Et cependant, il y a des émetteurs alpha rejetés ?

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, bien sûr, parce qu'en fait ...

**M. BOUST.**- Cela veut dire qu'ils sont RGV ?

**Mme ANDRIEUX.**- Oui, c'est cela. Les effluents issus du traitement chimique sont sortis en effluents en V à vérifier et non pas en effluents actifs. Cependant, il s'agit d'un procédé de traitement chimique qui a bien fonctionné. Mais effectivement, c'est pourquoi on retrouve tous ces émetteurs.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur BOUST. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie pour cette présentation.

#### **4. Présentation du bilan annuel de l'ASN pour les installations d'Orano La Hague. (ASNR)**

**M. le PRÉSIDENT.**- On va voir avec M. LAFFORGUE-MARMET, peut-être va-t-il revenir avec une clé USB en main pour faire la présentation du Bilan annuel de l'ASNR.

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Merci, M. le Président. Effectivement, il s'agit d'une présentation du Bilan annuel de l'ASN. Comme vous le savez, ou pas, le 1er janvier 2025, l'ASN et l'IRSN ont fusionné pour former l'ASNR, l'Autorité de sécurité nucléaire et de radioprotection. Néanmoins, le bilan 2024 est donc le bilan de la sûreté nucléaire de l'ASN. Ainsi, normalement, quand je parlerai de 2024, je devrai dire l'ASN, et quand je parlerai de 2025 et dans le futur, je devrai parler de l'ASNR. C'est la théorie. En pratique, on utilise les deux de manière un peu stochastique et j'espère que vous voudrez bien m'en excuser.

Le deuxième point, c'est que ce bilan de l'ASN pour l'année 2024 a été présenté à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, l'OPECST, le 22 mai 2025, donc le 22 mai dernier.

Ce bilan repose sur plusieurs choses. Il repose d'abord sur les inspections. Il repose aussi sur le déroulé des instructions qui sont en cours à Orano. Et il repose sur les événements significatifs qui vous ont été présentés par l'exploitant, qui sont donc déclarés par l'exploitant. Je vais me focaliser sur les inspections et sur les événements significatifs.

En 2024, l'ASN a réalisé 68 inspections sur le site de l'Établissement Orano. Cela correspond pratiquement à un peu moins de 10 % du total des inspections que l'on réalise sur les INB en France. Parmi

ces 68 inspections, il y avait 11 inspections inopinées, 15 inspections sur le périmètre des installations en démantèlement, une inspection chez un fournisseur d'Orano. L'ASN a développé ces inspections chez des fournisseurs, parce que vous savez que le suivi des fournisseurs prend beaucoup d'ampleur dans le secteur du nucléaire. Et puis, comme autre inspection notable, il y a eu une inspection relative au vieillissement des installations et une inspection relative à la gestion des pièces de rechange. Pour toutes ces inspections, les lettres de suite qui en découlent sont disponibles sur le site internet de l'ASN.

Concernant les événements significatifs, les chiffres sont ceux qui vous ont été donnés par Orano, je ne vais donc pas y revenir.

L'ASN sépare un peu l'appréciation en trois parties : il y a une appréciation sur la sûreté nucléaire, une appréciation sur la radioprotection et puis une appréciation sur la protection de l'environnement. Sur ces trois aspects, l'ASN considère que les performances de l'Établissement de La Hague ont été satisfaisantes pour l'année 2024. Si on rentre un peu plus dans les détails, on a souhaité mettre en avant des sujets pour lesquels on pensait que l'exploitant avait mis en œuvre des organisations satisfaisantes en 2024, et les années précédentes d'ailleurs. Le premier point, c'est le projet NCPF. Effectivement, 2024 a été l'année de la mise en service de NCPF R2, NCPF pour Nouveaux Concentrateurs de Produits de Fission, dans les nouveaux évaporateurs qui ont été installés sur le site. Il y a eu NCPF R2 en 2024 et NCPF T2 en 2023. L'ASN considère qu'à la fois les essais, la mise en service et, a priori, les performances de ces nouvelles capacités sont satisfaisantes.

Un autre projet qui est aussi satisfaisant, c'est le projet d'extension de l'atelier d'entreposage des coques, le projet ECC. L'ASN a fait une inspection en 2024 de ce projet, en particulier sur les aspects de génie civil, qui a montré là aussi une organisation satisfaisante. L'ASN trouve aussi satisfaisant le respect des évaluations dosimétriques du site, la maîtrise des niveaux d'exposition – c'est ce que l'on disait à l'instant lors de la discussion avec M. BARBEY – ainsi que la mise en place des pôles de compétences en radioprotection. Il y a donc une évolution réglementaire qui s'est bien déroulée sur le site Orano.

Concernant la reprise des conditionnements de déchets anciens, on peut noter l'amélioration du rythme de reprise des déchets du silo 130. Il y a eu une nouvelle organisation en 2024 sur le site, avec la mise en place d'une extension du temps de fonctionnement du silo 130, ce qui a permis d'augmenter le taux de reprise des déchets. Néanmoins, on est inférieur au rythme attendu. Cependant, il faut quand même noter une augmentation assez significative du taux de retrait. Et puis, un autre point concerne les travaux de

sécurisation de la charpente du silo 115, qui était dégradée, ce qui a permis de remettre cette charpente en conformité par rapport aux critères.

Néanmoins, il y a un certain nombre de sujets sur lesquels l'ASN considère qu'Orano doit porter une attention particulière. Il y a le sujet de la conformité du barrage des Moulinets, qui avait déjà été évoqué dans cette même enceinte. Effectivement, l'ASN a fait une mise en demeure en 2024, pour encadrer le rétablissement de la conformité du barrage. Nous suivrons en 2025 la poursuite de ces travaux.

Dans le cadre du projet Convergence, et en particulier dans sa phase de mutualisation des équipes de conduite, l'ASN a mené différentes inspections en fin d'année, que ce soit sur le pôle Uranium, sur la manière dont s'est mis en place le pôle Uranium, et puis sur la suite du projet, donc la mutualisation des autres équipes de conduite, que ce soit sur le pôle Vitrification ou sur le pôle Plutonium. Effectivement, ce que l'on a noté dans le cadre de ce projet, c'est un sujet de sérénité en salle de conduite, et puis une question sur la suffisance du compagnonnage avant la mutualisation des équipes, pour permettre d'avoir une connaissance globale suffisante du pôle pour mener à bien la conduite.

Et puis il y a un certain nombre de points sur la maintenance. Effectivement, sur la maintenance préventive, Orano peut améliorer ses performances en ce qui concerne le taux de réalisation de la maintenance préventive et la documentation opérationnelle qui lui correspond. Il y a eu, comme je le disais, une inspection sur la gestion des pièces de rechange et l'obsolescence de ces pièces de rechange, et là aussi, il y a un travail à faire du côté d'Orano.

Dans le cadre de l'événement significatif de niveau 1 de l'année dernière dont on a déjà parlé, portant sur les opérations de contrôle périodique, au-delà de cet événement, il y a un certain nombre d'événements au cours de l'année qui portent sur le non-respect des délais de contrôles périodiques. Là aussi, on attend qu'Orano présente des améliorations sur ce point. Et puis, comme vous le savez, Orano a mis en place une démarche que l'on appelle « Examen de conformité vieillissement », dans le cadre du suivi du vieillissement des installations. Et là aussi, parfois, cette démarche pourrait être améliorée.

En ce qui concerne les projets de reprise et conditionnement de déchets, pour le silo 130, comme je le disais, il y a une amélioration du taux de reprise, néanmoins, cette amélioration est entachée d'arrêts assez nombreux des installations liés à des problèmes de fiabilité du matériel. Il faudrait qu'Orano améliore la fiabilité de ces matériels pour pouvoir ancrer dans le temps les améliorations que l'on a notées en 2024. À propos du silo HAO, il me semble que cela a été discuté ici même, un retard de deux ans a été présenté

par l'exploitant l'année dernière. L'ASN considère qu'Orano doit sécuriser à la fois le planning de livraison des équipements et puis respecter l'échéance de mise en service de la cellule de reprise. Et concernant le Silo 115, là aussi, il y a un retard. Il me semble qu'il va vous être présenté par l'exploitant ou l'a déjà été. L'ASNR portera une attention particulière à la maîtrise de l'évolution de ce planning.

Concernant les priorités de l'année 2025 pour l'ASNR, il y a le projet de densification, avec le déploiement des nouveaux paniers dans les piscines. Il me semble que cela fera l'objet d'une communication d'Orano plus tard dans cette CLI. Il y a un projet dont on parle moins qu'en 2022 et en 2023, néanmoins, malgré l'augmentation de la production de Melox, qui a encore besoin d'entreposage de rebus MOX... En tout cas, le projet d'entreposage de rebus MOX, donc RBM3, devrait être mis en service cette année. L'ASNR portera une attention particulière à la fin de l'instruction, aux essais, et puis à la mise en service de ce nouveau projet d'entreposage de rebus MOX. À propos de la substitution de l'halon comme gaz d'extinction d'incendie dans les ateliers R4 et R4, tous les travaux doivent être menés cette année. J'ai déjà évoqué le barrage des Moulinets. Il y a le déploiement de la démarche Pérennité/Résilience. Cette fois encore, cela a été présenté par Orano lors des précédentes CLI. Cependant, l'ASNR suivra avec une attention toute particulière le déploiement de cette démarche, pour pouvoir conduire à de premiers résultats en 2026. Évidemment, il y a la maîtrise des plannings des opérations de reprise et de conditionnement des déchets anciens et de démantèlement. Si je regarde le démantèlement, il y a deux sujets qui auront une activité particulière et sur lesquels l'ASNR aura une acuité particulière en 2025 : c'est l'instruction de la demande de prolongation de fonctionnement de quatre évaporateurs de l'atelier HAPF (Haute activité de produits de fission), les quatre évaporateurs étant nécessaires pour pouvoir procéder aux rinçages dans le cadre du démantèlement. C'est-à-dire que, pour pouvoir démanteler dans de bonnes conditions, vous devez rincer un certain nombre d'équipements. Ensuite, vous devez traiter les effluents issus de ces rinçages. Les effluents doivent être normalement traités dans les quatre évaporateurs de HAPF que j'ai évoqués. Nous sommes en cours d'instruction de la demande de prolongation de fonctionnement de ces évaporateurs.

Il y a un autre sujet : la poursuite des travaux de dévoiement des caniveaux de première génération. Il y a un certain nombre de caniveaux de première génération qui sont utilisés aujourd'hui. Normalement, des travaux sont en cours, de façon à ne plus les utiliser à terme. L'ASNR portera une attention particulière sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie.

Avant de passer aux questions, je salue l'arrivée de nos deux parlementaires, Mme Anna PIC, députée de La Manche, et M. Sébastien FAGNEN sénateur. Merci.

Y a-t-il des questions ?

**M. MARTIN.**- Ce sont plutôt des précisions.

**M. le PRÉSIDENT.**- Alors, attendez, la parole est à M. CHECIAK, à M. VASTEL et ensuite à M. MARTIN.

**M. CHECIAK.**- Juste une précision par rapport à la synthèse : concernant la sérénité en salle de conduite et la suffisance du compagnonnage, est-ce que l'on pourrait avoir plus de détails sur ce que vous entendez derrière ces items, concernant la sérénité ?

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Je laisserai M. SIMON apporter des précisions s'il le souhaite, mais le sujet, c'est dans le cadre de la création de la salle de conduite, quand on a mutualisé la salle de conduite R2, T2 et T3, T5, beaucoup de monde s'est retrouvé au même endroit. Et donc, à ce moment-là, il y a eu plusieurs sujets. Il y a eu des sujets sur un nombre d'alarmes assez important qui apparaissaient. Il y a aussi des sujets sur les mises en garde, un certain nombre de mises en garde qui peuvent perturber. Et aussi, il y avait la question d'avoir autant de monde au même endroit. Je ne sais pas comment expliquer cela, mais il peut y avoir une forme de brouhaha qui pouvait avoir lieu et cela gênait les opérateurs dans la conduite des installations. C'était ce point-là qui avait été remonté dans la lettre de suite.

**M. CHECIAK.**- C'est une situation provisoire ou c'est le fait qu'il y ait du monde ?

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- C'est une situation provisoire, parce que l'exploitant nous a dit qu'il allait y travailler et qu'il allait mettre en place des moyens permettant de régler cette difficulté qui a fait jour et qui, en soi, est un retour d'expérience de la mise en place de cette première mutualisation. Effectivement, cette situation n'a pas à se pérenniser dans le temps, parce que l'exploitant y répond.

**M. CHECIAK.**- C'est-à-dire qu'il y a trop d'alarmes ?

**M. VARIN.**- Différents points ont été évoqués. Pour les personnes qui seraient déjà au fait de ce projet, projet que l'on a déjà évoqué dans cette instance, cela consiste, en 2024, 2025 et 2026, à regrouper en une seule et unique salle de conduite, la salle de conduite UP3, l'ensemble de la conduite des deux usines, UP2 et UP3.

L'année dernière, nous avions la première étape qui consistait à regrouper dans la salle de conduite UP3 la conduite des ateliers que l'on appelle « Cœur Chimie » à La Hague en salle de conduite UP3. On a regroupé les deux ateliers, on a fait un retour d'expérience qui nous a conduits à...

*Le son étant très médiocre, l'intervenant reprend son explication depuis le début*

Désolé, je reprends depuis le début.

Le projet consiste à regrouper en salle de conduite UP3 la conduite de deux usines, UP2 et UP3, dans la seule et unique salle de conduite, la grande salle de conduite UP3. Et on a commencé par une première étape, fin 2024, en regroupant les ateliers du « Cœur Chimie ». En résumé, ce sont des ateliers de séparation des produits de fission par rapport à l'uranium et au plutonium, et tout ce qui a trait à (inaudible) concentration purification de l'uranium. On a réalisé cette opération l'année dernière, à la fin du mois de septembre. On a fait un REX.

Il y a différents aspects. Il y a un certain nombre de temporisations qui ont été mises en place, des alarmes, parce qu'il y avait des défauts furtifs qui n'étaient pas captés par l'ancien système pour des problèmes de liaisons, de cartes. Cela venait perturber, parce que c'étaient des défauts furtifs. On a donc mis des filtres pour optimiser ces alarmes et on a beaucoup travaillé sur l'ergonomie. C'est-à-dire que l'on a retravaillé avec les salariés sur la configuration des postes. On les a redistribués différemment dans les murs. Surtout, on a augmenté ce pôle uranium de 40 m<sup>2</sup> en termes de surface. On a mis en place des cloisons phoniques pour isoler les autres pôles en salle de conduite et cela a été effectué au printemps. On a également mis en place et déplacé un certain nombre de cahiers d'enregistrement, ce qui faisait que les entreprises extérieures venaient se pointer directement dans l'arc de conduite. On a désormais placé cela de façon déportée sur le côté de l'arc. On a travaillé de façon très importante pour, effectivement prendre en compte ce retour d'expérience, optimiser l'ambiance.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** À propos du deuxième sujet qui concerne le compagnonnage, effectivement, dans le cadre de la mutualisation, vous pouvez avoir de nouveaux postes de travail en conduite qui vont regrouper différentes activités provenant des deux anciens pôles. (Inaudible) des deux pôles, (inaudible), (inaudible) à la fin d'un poste de conduite et vous allez avoir quelqu'un qui va s'occuper des équipements qui se trouvent dans les deux pôles. C'est pourquoi vous devez avoir une habilitation. Et pour pouvoir faire cette habilitation, vous avez un compagnonnage pour monter en compétence sur les équipements, équipements que les équipes de conduite ne voient pas aujourd'hui.

Je laisserai ensuite M. SIMON compléter, mais cela concernait l'atelier R7, où dans le cadre de la mise en place du pôle vitrification, lors de l'inspection, la question suivante s'est posée : est-ce que le calendrier de mise en place de ces habilitations, donc de ce compagnonnage, était réaliste avec le calendrier qui a été présenté par l'exploitant ? Il me semble qu'on a parlé de cette lettre de suite à l'occasion de la CLI de fin d'année. L'exploitant avait déjà présenté les modifications qu'il avait mises en œuvre dans son calendrier et qui permettaient de répondre à ces questions. Malgré tout, il y a eu une inspection et un retour de l'exploitant, ce qui permet aujourd'hui de considérer que la prise en compte de ce point est satisfaisante. Néanmoins, c'est quand même un sujet d'attention que l'on reprendra durant le reste de la mise en place de ce projet.

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur SIMON, voulez-vous compléter ?

**M. SIMON.-** Non, non.

**M. le PRÉSIDENT.-** M. VASTEL a la parole.

**M. VASTEL.-** J'aimerais obtenir une précision, parce que vous avez parlé des quatre évaporateurs pour traiter les effluents du démantèlement. Ce sont donc bien les quatre évaporateurs qui ont été arrêtés ? Je parle de ceux qui sont en route actuellement.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** Non, non, ce sont les évaporateurs... Ce sont des évaporateurs qui ont continué à fonctionner jusqu'à... ils sont dans l'atelier HAPF, mais ils ont continué à fonctionner jusqu'à la fin de l'année dernière. On est actuellement en train d'étudier leur prolongation. Mais ils n'ont pas été arrêtés. Ce n'est pas (inaudible). Ce ne sont pas les anciens évaporateurs des ateliers R2 et T2, qui, eux, pour le coup, sont à l'arrêt. Ce ne sont pas ces anciens évaporateurs-là, mais ce sont d'autres évaporateurs qui ont été utilisés jusqu'à la fin d'année dernière, en particulier, pas seulement, mais en partie, pour traiter les effluents issus de l'atelier R 7. Ils sont en cours de prolongation. Du moins, il y a une demande qui est en cours d'instruction par l'ASNR pour pouvoir réaliser, comme je le disais, ces opérations de rinçage dans le cadre du démantèlement.

**M. VASTEL.-** Merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** M. MARTIN demande la parole.

**M. MARTIN.**- Merci, Monsieur le président. Ma question va peut-être vous sembler étrange, je ne sais pas si elle s'adresse à M. LAFFORGUE-MARMET ou à M. VARIN. On parle tout le temps de maintenance, mais dans le temps, il y avait un grand cri qui était...

**M. VARIN.**- *Réaction hors micro.*

**M. MARTIN.**- Cela vous fait sourire d'avance, mais je ne vous parle pas de ce que vous m'avez dit la dernière fois au sujet de la sérénité, parce que j'ai fait une étude.

**M. VARIN.**- Non.

**M. MARTIN.**- Je vais vous parler de la chose qui était la maintenance prédictive ou la maintenance curative. On n'en parle plus du tout. Or, la maintenance curative découle malheureusement de l'ampleur de la maintenance prédictive. Est-ce qu'elle existe encore ? C'est ma première question. Ce n'est pas trop compliqué d'y répondre.

La seconde est plus difficile, mais je crois qu'elle s'adresse directement à M. VARIN. À propos du silo 115, j'aurais bien voulu savoir à quel moment le premier colis sera sorti, parce que j'ai de grands doutes sur la reprise de ce colis tel que je connais ce qui se trouve à l'intérieur. La méthode qui m'a été proposée me paraît être sujette à difficulté. Si vous me donnez une date approximative, cela me permettrait de savoir si, effectivement, ce fonctionne ou pas.

La troisième question est intrigante. Vous avez parlé de caniveaux de première génération. Il s'agit bien des caniveaux radioactifs.

**M. VARIN.**- Oui.

**M. MARTIN.**- Ce sont donc des démantèlements qui doivent être entrepris avec les précautions habituelles pour les assez fortes activités, c'est bien cela ?

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Dans le cas présent, on ne parle pas du démantèlement des caniveaux. Je réponds à cette question parce qu'elle est simple, mais je laisserai M. VARIN répondre aux autres questions.

*Rires dans l'assemblée*

On ne parle pas du démantèlement des caniveaux. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, il y a des caniveaux de première génération qui sont encore utilisés pour le fonctionnement de l'usine. L'objectif est de supprimer

l'utilisation de ces caniveaux de première génération, et donc de passer dans les caniveaux de deuxième génération, qui présentent des améliorations du point de vue de l'élimination des risques de fuite, par exemple.

L'objectif n'est pas de démanteler les caniveaux, cela sera réalisé dans un second temps. Il y a également un travail en cours sur la stratégie de démantèlement des caniveaux, mais on n'en est pas encore au stade du démantèlement lui-même. Dans le cas présent, ce sont des travaux de dévoiement, qui ont pour but qu'Orano n'utilise plus ces caniveaux de première génération pour le transfert des effluents radioactifs dans le cadre du fonctionnement de l'installation.

**M. MARTIN.**- Je vous remercie, parce que vous avez utilisé le mot que je voulais vous proposer, le mot « Dévoiement ». C'est-à-dire que, finalement, vous allez les mettre hors service, mais il n'y a pas actuellement de problème en ce qui concerne la tenue des parois, parce qu'on a connu d'anciens caniveaux qui s'affaissaient et qui recouvriraient les canalisations radioactives. Ce n'est pas le cas ?

**M. VARIN.**- Non.

**M. MARTIN.**- Dans ce cas, c'est clair. Je vous remercie.

**M. VARIN.**- (inaudible).

**M. MARTIN.**- Parlez dans le micro, parce que je n'entends pas trop.

**M. VARIN.**- Vous avez posé deux questions et je vais me permettre de répondre à la première, la deuxième fera l'objet de la présentation suivante, puisque vous savez que je dois présenter ce matin les avancements sur les projets de RCD. Je pourrai parler du silo 115, je crois que je vais décaler la réponse, mais autant la faire au moment prévu.

**M. MARTIN.**- Oui, je comprends.

**M. VARIN.**- À propos de la partie maintenance, finalement, je parlerai de trois types de maintenances. Il y a la maintenance curative, évidemment, la maintenance préventive, c'est toute la logique de contrôle et de maintenance que l'on fait en amont. Et concernant la maintenance préventive, même s'il a été souligné par l'Autorité de Sûreté des progrès à mettre en œuvre, je tiens à rappeler que, depuis maintenant deux ans, on a mis en place une feuille de route renforcée sur la maintenance préventive, avec l'objectif de réaliser plus de 81 % de notre maintenance préventive à date. On a donc largement progressé et nous avons atteint cet objectif l'année dernière.

Et puis il y a tout ce que je qualifierais de maintenance prédictive, qui consiste à déployer au sein des installations un système que l'on appelle KAIZEN. C'est un système qui nous permet d'enregistrer les paramètres d'un ensemble d'équipements et de faire des analyses spécifiques sur l'évolution des paramètres, et justement, pour identifier les évolutions et pour être en capacité, bien avant que l'on rencontre des problèmes techniques, d'identifier l'éventuelle nécessité de faire évoluer soit notre périodicité de maintenance préventive ou nos paramètres de procédés. C'est pourquoi on a déployé dans l'ensemble des salles de conduite des centaines d'équipements qui sont suivis par ce système. Et là, je parle bien de maintenance prédictive. On a bien les trois aujourd'hui... Forcément, ces trois types d'actions, ces trois typologies, nous permettent de forcément améliorer notre capacité de maîtrise du vieillissement des équipements. Tout cela participe à la maîtrise du vieillissement et notre objectif est au-delà 2040.

**M. MARTIN.-** Je vous remercie, parce que c'est exactement ce que je voulais savoir. Mais pourquoi ne parle-t-on jamais de cette maintenance prédictive, qui a l'air extrêmement importante du point de vue du matériel, du point de vue des plans d'efforts ?

**M. VARIN.-** Je pense que, dans cette instance, on peut tout à fait en faire l'exposé. Je n'ai jamais pensé le mettre en avant, mais on peut très bien en parler ici.

**M. MARTIN.-** Non, parce que cela signifie qu'Orano prévoit l'usure prématuée d'un certain nombre d'équipements et les éviter. Au lieu d'avoir des incidents à rapporter, on a un prédictif qui permet d'en écarter, d'en épargner, et c'est cela qui m'intéresse.

**M. VARIN.-** En tout cas, toute cette logique, elle est structurée, elle participe à notre démarche Conformité et Vieillissement des installations. Et on s'est équipé d'outils performants dans la remontée de data et l'analyse des data. Et on a même mis en place dans les organisations des ingénieurs fiabilistes qui ont pour mission de suivre tous ces paramètres et de les analyser.

**M. MARTIN.-** Merci beaucoup.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** Je voudrais juste ajouter un commentaire, parce que ce que vous venez de dire, c'est le fait d'éviter des événements ou des casses, mais c'est aussi l'objectif de la maintenance préventive. C'est-à-dire qu'au-delà de la maintenance prédictive qui, elle, a peut-être vocation à diminuer les marges, ou en tout cas laisser plus de marges de manœuvre à l'exploitant, l'objectif de la maintenance préventive est de remplacer avant la casse.

**M. MARTIN.**- Je suis d'accord avec vous, Monsieur LAFFORGUE-MARMET, mais le seul problème, c'est que la préventive apparaît sur des critères techniques visibles, tandis que la prédictive fait surtout appel à l'esprit. On évite des incidents parce qu'on pense que... Si vous voulez, je suis d'accord avec vous, mais la préventive et la prédictive n'ont pas tout à fait le même rôle. Et je suis personnellement très attaché à la prédictive. Il n'est pas d'accord, mais on n'est jamais d'accord tous les deux.

*Rires dans l'assemblée*

**M. le PRÉSIDENT.**- Mme DRUEZ demande la parole.

**Mme DRUEZ.**- Est-ce que préventive et prédictive ne vont pas, de toute façon, dans l'opération Pérennité/résilience qui s'annonce, être résolues ?

Je voulais revenir sur ce que M. LAFFORGUE-MARMET a dit en ce qui concerne les pièces de rechange et l'obsolescence : est-ce qu'aujourd'hui, c'est un sujet de changer un certain nombre de pièces ?

Est-ce que l'on a toujours les filières ou est-ce que, finalement, avec de l'argent, on peut tout faire, tout fabriquer à l'usine ?

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- C'est justement la question qui a été posée à Orano dans le cadre de l'instruction. Pour un certain nombre de matériels... Vous pouvez avoir par exemple des cartes électroniques, quand vous avez une installation, selon un certain âge, un contrôle-commande, pardon, qui a à peu près le même âge que l'installation et, effectivement, parfois, on peut avoir des questions d'obsolescence, avec l'impossibilité de trouver les pièces de rechange. Cela pourrait être un sujet.

Je laisse M. VARIN l'expliquer.

**M. VARIN (son particulièrement médiocre).**- J'ai parlé d'anciens francs tout à l'heure. Quand je parlais de « Conformité/vieillissement », c'est parce que c'est une démarche qui n'est pas récente. Je rappelle qu'au titre des réexamens de sûreté, tous les 10 ans, on doit se prononcer sur la capacité d'exploitation de l'usine pour les dix années suivantes. On a déjà fait quasiment deux visites de réexamen sur l'ensemble des usines. On avait déjà enclenché cette démarche.

Tout ce que l'on vient de vous dire, que ce soit à propos du prédictif, que ce soit la maintenance préventive, participe à l'examen de conformité de vieillissement des équipements. Et donc, forcément, cela participe à la démarche Pérennité. Tout simplement, la démarche Pérennité, elle allonge la durée de temps sur laquelle il faut que l'on se prononce. Ont été axé jusqu'en 2040, mais maintenant, on peut aller au-delà

de 2040. Bien évidemment, toutes ces méthodes, toutes ces démarches que l'on a lancées, elles sont utilisées pour être en capacité de fournir une vision de 2040.

Ensuite, à propos de la problématique de l'obsolescence et les pièces de rechange, on a tout un travail qui consiste aujourd'hui à identifier pour l'ensemble des équipements qui sont dits remplaçables, toutes les pièces. On a déjà effectué ce travail, on continue à l'alimenter, mais une bonne partie du travail est fait aujourd'hui et de regarder si on a un problème d'obsolescence. L'obsolescence, elle peut être technologique, elle peut venir du fait que le fournisseur n'en dispose plus, etc. Tout ce travail et toute cette cartographie sont déjà réalisés en grande partie. On les complète régulièrement, et lorsqu'on a identifié ce qu'on appelle chez nous une « Menace d'obsolescence », on s'adresse à des experts techniques de l'atelier qui vont rechercher d'autres solutions techniques. Mais aujourd'hui, on n'a pas été confronté à des situations qu'ils ne pouvaient pas gérer. On sait retrouver des entreprises qui vont fabriquer des pièces qui ne se fabriquent plus. Par exemple, concernant même les cartes électroniques, on a des entreprises qui peuvent vous les remettre à niveau. (Inaudible) aussi trouver des cartes. Aujourd'hui, on n'a pas de problème sur ces sujets.

Cependant, c'est un sujet qui nécessite une organisation et de forts moyens.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, M. VARIN. Il y a une question. Oui, je vous autorise à poser la question, monsieur, même si vous n'êtes pas membre de la CLI.

**Un intervenant.-** J'ai des questions sur les rebuts de MOX : à quel rythme arrivent-ils ? Dans quelle position sont-ils stockés ? Sont-ils considérés comme des rebuts ou des matières valorisables ? Et combien de nouvelles installations allez-vous prévoir pour les stocker ?

**M. VARIN.-** Là aussi, j'y répondrai, mais c'est comme pour la question de M. MARTIN : on a un point tout à l'heure sur le rapport article 8 dans lequel on expose les matières entreposées sur les sites. Je vous propose d'y répondre à ce moment-là.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Je ne vois pas d'autres questions. Merci, Monsieur LAFFORGUE-MARMET. Nous allons donc reprendre le fil de notre ordre du jour.

## **6. Présentation du rapport environnement d'Orano La Hague (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.**- Il s'agit de la Présentation du rapport environnement d'Orano La Hague.

**M. VARIN (hors micro).**- Inaudible.

**M. le PRÉSIDENT.**- Non, c'était l'ASN. Ah, on a fait le bilan environnement en même temps ?

**M. VARIN.**- Voilà.

## **7. Présentation du rapport sur le traitement des combustibles usés provenant de l'étranger dans les installations d'Orano La Hague (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.**- C'est donc le point 7. On reste quand même dans le droit fil de notre ordre du jour, avec la Présentation du rapport sur le traitement des combustibles usés provenant de l'étranger dans les installations d'Orano La Hague.

**M. VARIN.**- Finalement, je pense que je vais adapter mon poste de travail.

Je voudrais juste rappeler le cadre réglementaire applicable à nos activités et la documentation que l'on est amené à fournir dans ce cadre-là. On doit tous les ans, le 30 juin, fournir deux documents dans lesquels vous allez retrouver les données sur ce qui est aujourd'hui entreposé sur le site de La Hague, que ce soit au titre de la matière ou au titre des déchets. J'ai juste rappelé ici les références réglementaires qui appellent ces deux types de rapports.

Sans vouloir réexpliquer, en ce qui concerne les déchets, le principe de la loi française, c'est que nous ne sommes pas autorisés à recevoir des déchets radioactifs de l'étranger et les déchets qui sont issus des opérations de traitement des combustibles usés, en particulier dans l'Établissement, ont pour vocation à repartir dans les pays d'origine des combustibles usés que nous avons à traiter. Et là aussi, c'est traité par deux articles, et le deuxième article, le R. 542-33-1 précise que l'on doit mettre en œuvre des dispositions techniques permettant de renvoyer les différentes typologies de déchets, d'activité et de masse chez nos clients étrangers.

On a mis en place un système comptable qui permet de tracer les déchets, qui permet de tracer le nombre de déchets compactés. Ce sont, je le rappelle, les CSD-C, c'est-à-dire le compactage des structures métalliques des combustibles usés. Quand ils arrivent, on va découper ces combustibles usés en tronçons

de deux à trois centimètres, on va dissoudre la matière. On va compacter ces tronçons métalliques et on va en faire des conteneurs qui ont la même géométrie que les conteneurs des déchets vitrifiés. Les déchets vitrifiés, il en existe de trois sortes. Les CSD-V et les CSD-U, ce sont des solutions de produit de fission, mais en fonction de la nature des combustibles qui ont généré ces produits de fission, on a deux types de conteneurs. Et puis, on a également des conteneurs issus de la vitrification des solutions d'effluents de moyenne d'activité, les CSD-B, destinés à certains clients.

Il y a des dispositions particulières qui sont également autorisées par le Code de l'environnement, qui nous permettent, lorsque les clients étrangers n'ont pas la capacité de réceptionner un type de déchets dans les délais impartis par des accords intergouvernementaux, d'avoir finalement une logique d'équivalence, que ce soit en quantité de radioactivité ou de masse de déchets métalliques. C'est bien cette (inaudible) avec les déchets allemands, et on l'avait déjà exposé ici même dans cette instance. C'est-à-dire que l'année dernière, nous avons retourné à nos clients allemands les derniers CSD-V déchets vitrifiés et nous avons également restitué à nos clients des emballages de transport usagers, faiblement contaminés, ce qui représentait également la même masse de déchets métalliques que les CSD-C. Et nous avons également, à la fin de l'année dernière, signé avec nos clients japonais une disposition contractuelle qui applique les mêmes principes. C'est-à-dire que l'on retourne bien la même quantité de radioactivité, la même masse de déchets métalliques. Ce serait le même principe que celui adopté pour les clients allemands.

L'objectif de cette présentation et de ce rapport, c'est de fournir une photo à l'instant T de ce qui a été réalisé et de ce qui reste aujourd'hui à l'Établissement. Vis-à-vis de nos clients allemands – je parlerai dans un premier temps des contenants de déchets électrifiés – nous avons retourné l'ensemble des déchets vitrifiés. Il reste donc 0 % sur site des conteneurs appartenant à nos clients allemands. Pour l'Australie, nous avons déjà réexpédié des déchets vitrifiés. Vous savez que nous traitons des combustibles des réacteurs de recherche australiens et nous avons encore un très faible nombre de... Il s'agit de l'équivalent d'un conteneur de ces déchets australiens encore présent sur site. Pour les Belges, là aussi, nous avons déjà expédié une grande quantité de déchets vitrifiés. Il reste sur site une faible quantité de déchets vitrifiés, l'équivalent de deux conteneurs, qui correspondent au traitement de réacteurs de recherche belges. Pour l'Espagne, nous n'avons pas encore retourné de déchets vitrifiés, sachant que les Espagnols ont choisi leur site aujourd'hui, mais il reste maintenant le travail de préparation du site pour une expédition envisagée avant la fin de cette décennie. Pour l'Italie, nous avons encore des conteneurs vitrifiés à renvoyer. Quant au Japon, nous avons aussi déjà retourné une grande quantité de déchets vitrifiés, mais il reste effectivement un

résiduel au titre des accords passés. Pour les Pays-Bas, je dirais que c'est dans un cycle continu, puisque nous avons toujours des contrats avec notre client EPZ. Aussi, forcément à un instant T, vous avez des conteneurs qui ont été renvoyés et des conteneurs qui sont encore présents sur site. Concernant la Suisse, nous avons tout retourné.

Ainsi, aujourd'hui, on a retourné 96,3 % ou à 96,4 % des déchets vitrifiés étrangers dans les pays de nos clients.

Maintenant je vais parler des CSD-C. Nous avons retourné tous les CSD-C en Belgique. Vous pourriez me poser la question : « Pourquoi vous reste-t-il un peu de déchets vitrifiés et pourquoi n'avez-vous plus de déchets compactés ? » Je vous l'ai dit tout à l'heure, ce qu'il nous reste en déchets vitrifiés correspond au traitement des réacteurs de recherche et, dans le cas des réacteurs de recherche, ces combustibles ne sont pas de même nature. Ce sont des combustibles qui font entre 80 centimètres et un mètre, et ils sont dissous directement. Il n'y a donc pas de déchets de structure. Ainsi, on n'a pas de déchets compactés métalliques à renvoyer. En ce qui concerne l'Espagne, c'est exactement la même logique que celle dont je vous ai parlé tout à l'heure. Il nous reste également des déchets compactés italiens. Et pour les Pays-Bas, nous sommes dans une logique d'envois réguliers. Au titre des contrats en cours, nous avons tout retourné pour les déchets suisses. Actuellement, on a à peu près 80 % des déchets compactés qui ont été renvoyés. Et vous pourriez me poser la question : « Mais est-ce qu'il reste des déchets compactés japonais ? ». Dans la mesure où nous avons aujourd'hui passé un contrat avec eux, dans notre comptabilité, nous n'avons plus de déchets compactés métalliques, puisqu'ils ont été transférés aux déchets vitrifiés.

Je vous ai déjà dit ce qui avait été renvoyé et ce qui restait à renvoyer par pays. Dans l'Établissement, aujourd'hui, parmi ce qui est entreposé des déchets vitrifiés ou compactés : 99,1 % des déchets vitrifiés entreposés sur le site sont français et 98,8 des déchets compactés métalliques sont français. En rapport avec ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, vous retrouvez une faible proportion de conteneurs qui appartiennent à la Belgique pour les réacteurs de recherche, à l'Espagne, à l'Italie, au Japon, dans le cadre des nouveaux contrats, et aux Pays-Bas. Voilà pour ce qui concerne la partie « Déchets ».

Je vais maintenant passer à la partie « Matières ». Je parle bien d'oxyde de plutonium, Monsieur MARTIN. (Rires).

**M. MARTIN (hors micro).-** (rires). Ça marque.

**M. VARIN.-** J'ai mis cinq ans à comprendre, mais maintenant je vais essayer de...

Sur le site de La Hague, aujourd’hui, à l’instant T – parce que, là aussi, les flux de matière évoluent, mais il s’agit bien ici de la valeur au 31 décembre 2024 et c’est ce que l’on doit au titre du rapport – nous avions entreposé à la fin de l’année 480 tonnes d’uranium et 92 tonnes de plutonium. La part de l’uranium entreposée sur le site, c’est environ 96 % provenant de la France. Quant au plutonium, 86 % sont français. En ce qui concerne la Belgique, il nous reste une faible proportion issue du traitement des combustibles dont j’ai parlé tout à l’heure. L’Italie… Pour le Japon, aujourd’hui, treize tonnes ont pour vocation à repartir au fur et à mesure des campagnes de fabrication de combustibles MOX. Je rappelle que d’ici 2030, 12 tranches seront moxées au Japon. C’est de la matière qui leur appartient pour fabriquer du combustible MOX. Idem, vis-à-vis des Pays-Bas, on a aujourd’hui une matière qui est restituée sous forme de combustibles MOX au fur et à mesure de nos contrats.

Tout à l’heure, vous avez posé la question des rebuts. Sur le site, nous allons mettre en service notre troisième entreposage après l’été, sans doute en septembre, ce qui devrait permettre d’entreposer 1 300 conteneurs de rebuts. Dans votre question, il y avait différents aspects. Comment sont transportés les rebuts ? Les rebuts sont transportés et comme ce sont des transports de matières sensibles. Je ne donnerai pas plus de détails, mais ils sont transportés dans des conditions quasi équivalentes à celles du transport de plutonium qui viennent de Melox, sachant que la proportion de rebuts venant de Melox a fortement diminué, puisque Melox, aujourd’hui, a largement progressé. Je rappelle que nous avons eu un point bas il y a deux années de production, et qu’aujourd’hui nous sommes tout à fait en ligne sur notre objectif, étant en capacité à produire une centaine de tonnes. Nous sommes même en avance de six tonnes par rapport au programme. Forcément, comme la production Melox fonctionne mieux aujourd’hui, nous sommes revenus à des flux plus normaux de transport de rebuts. Aujourd’hui, nous n’avons pas de nouveaux projets d’entreposage de rebuts à court terme.

**M. le PRÉSIDENT.-** Est-ce qu’il y a d’autres questions ? M. VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.-** Je voudrais revenir sur le renvoi des colis au Japon, parce que j’ai assisté à la réunion du Haut comité du 20 mars 2025 et on a aussi eu une présentation sur le retour des déchets, et je n’ai pas du tout, du tout, la même version. C’est pourquoi j’ai un peu du mal à comprendre. Il y a un principe d’équivalence qui est calculé pour renvoyer et au Haut comité, on nous a dit qu’il y avait quand même les colis compactés qui resteraient… Avec tous les calculs, il y avait 1 764 colis compactés qui resteraient en France et qu’il avait donc aussi des cases prévues à la CIGEO pour entreposer ces déchets étrangers. De

même, Orano a affirmé qu'il y avait encore de la place et que cela n'allait pas prendre toute la place à CIGEO. Tout n'est donc pas réexpédié au Japon. C'est ce que m'a dit le Haut comité à la transparence.

**M. VARIN.-** Je pense que l'on a la même version, et heureusement. Simplement, peut-être n'ai-je pas été assez clair, mais je vais reprendre le principe. Le principe, c'est de retourner au Japon la même quantité de radioactivité et la même masse de déchets métalliques. Et cela se fait d'une façon différente : c'est-à-dire que l'on envoie des déchets vitrifiés et on va également réattribuer à nos clients japonais des emballages faiblement contaminés qui représentent la même masse métallique. Et c'est la raison pour laquelle je vous disais que, dans la comptabilité actuelle des déchets compactés métalliques sur le site, nous n'avons plus de déchets métalliques japonais en CSD-C. Globalement, ils ont été sur notre propriété aujourd'hui, puisqu'on leur restitue la masse métallique sous forme d'emballages contaminés. Ce qui fait que c'est à zéro et je suis d'accord avec vous, cela signifie qu'il y a 1700 conteneurs (inaudible) et c'est bien intégré dans le dimensionnement CIGEO.

**M. VASTEL.-** Dans les 1764 colis compactés qui vont aller à CIGEO, étant donné les calculs qui ont été faits, s'il n'y avait pas eu les combustibles japonais, on n'aurait pas eu ces 1764 déchets compactés qui partiraient à CIGEO.

**M. VARIN.-** Oui, mais au risque de me répéter, je voudrais être certain que tout le monde a bien compris dans cette instance ce que je viens de vous dire : ce qui est important, c'est de retourner au client japonais la même quantité de matière métallique et la même quantité de radioactivité. À la fin, d'un point de vue comptable, c'est la même chose. La forme physique est différente, mais c'est bien la même chose.

**M. le PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je vous remercie. M. LAFFORGUE-MARMET demande la parole.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** À propos du projet de renvoi de ces CSD-V ou CDS-C au Japon, effectivement, c'est géré par un accord intergouvernemental. L'ASN, à l'époque, avait donné son avis sur ce projet. De fait, une question s'était posée sur les marges des CSD-C, les colis standards de déchets compactés, à CIGEO. Effectivement, aujourd'hui, comme cela a été dit, les marges qui sont présentes dans l'inventaire de déchets de CIGEO permettent de prendre en compte le stockage de ces 1700 colis supplémentaires. Néanmoins, ils consomment de la marge. Si vous lisez l'avis de l'ASN, vous verrez qu'il y a une question sur de futurs accords intergouvernementaux qui pourraient intervenir et sur la diminution de la marge que cela implique dans l'inventaire des déchets.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien, merci. Nous allons donc passer au sujet suivant.

## **8. Présentation du rapport sur l'état d'avancement des projets de reprise et de conditionnement des déchets anciens du site Orano La Hague (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.**- Il s'agit maintenant de la Présentation du rapport sur l'état d'avancement des projets de reprise et de conditionnement des déchets anciens du site Orano.

**M. VARIN.**- En préambule à cette présentation, nous avons déjà fait un bilan à la CLI en décembre 2024, donc très récemment. Ce n'est pas un exercice, mais cette présentation que l'on a inscrite à l'ordre du jour, on l'a inscrite au même titre que les autres rapports. Il y a des rapports qui sortent le 30 juin, il y a également un rapport qui sort du RCD. Aussi, on souhaitait effectivement également présenter ce rapport RCD aujourd'hui. Cela étant dit, il s'agit finalement de faire deux présentations à six mois d'intervalle sur ce projet-là, mais aujourd'hui, je vais juste présenter les deltas : qu'est-ce qui a avancé depuis la dernière fois ? Ce que je propose pour l'année prochaine, c'est que l'on fasse une seule et unique présentation qui se fera au mois de juin, c'est-à-dire au moment de la publication du rapport, parce que, finalement, on traite le sujet deux fois en six mois et, étant donné les projets et normalement leur calendrier, c'est plutôt un point annuel qu'il faut faire, plutôt que deux, avec quelque chose de resserré.

Ce matin, je vais vraiment me centrer sur les points qui ont avancé, mais je n'hésiterai pas à répondre à la question du 115 et sur la période du début de la reprise, du moins, nous l'espérons.

Ici, il s'agit du silo HAO. Le silo HAO, comme on l'a expliqué assez souvent dans cette instance, il contient un certain nombre de déchets de structure, puisqu'à l'origine, l'usine était UP2 400, contrairement à ce que l'on a évoqué concernant les déchets métalliques compactés, les coques et embouts des combustibles n'étaient pas traités en ligne. Ils n'étaient pas compactés et étaient entreposés dans des silos au niveau du HAO, puis dans des coques au niveau du SOC (Stockage Organisé des Coques). L'objectif, c'est de pouvoir reprendre ces coques, et de pouvoir ensuite les traiter au même titre que les coques et

embouts, tels qu'on les traite aujourd'hui à l'atelier ACC. L'objectif du projet est bien de reprendre ces coques et embouts, de les placer dans des futs OCE. Après un entreposage temporaire, il s'agit de les ramener à l'atelier ACC pour les compacter au même titre que les coques et embouts actuels.

Dans ce silo, on a également un certain nombre de fines et résines de filtration qu'il va falloir traiter. L'objectif consiste à les cimenter dans un fut métallique.

Et puis, il y a des déchets technologiques qui sont de faible activité, que nous conditionnerons lors d'une dernière étape dans les filières existantes.

Ensuite, concernant l'avancement depuis 2025, et on avait fait le point en décembre 2024 : on a poursuivi la cellule de reprise. Tout le génie civil a été construit autour du silo, les équipements ont été installés, mais il reste un certain nombre de calages des équipements. L'objectif est de pouvoir poursuivre jusqu'au premier trimestre 2026 l'ensemble des adaptations d'équipements de la cellule de reprise. Ensuite, on a également des travaux pour préparer ce qui sera le fond de silo, qui ne sera pas atteignable par une herse. On a développé un certain nombre de robots et de systèmes de pompage d'effluents, et on a respecté le jalon réglementaire ASNR JR8E – c'est du jargon, il s'agit de « Jalon réglementaire le huitième engageant ». Sachant que, lorsque nous ne respectons pas l'un de ces jalons, cela fait l'objet d'une communication dans cette instance à propos des jalons réglementaires qui ne seraient pas respectés. On a respecté en mai 2025 tous les travaux de finalisation d'essais, spécifiquement. Ensuite, concernant le SOC, nous avons commencé à remettre en service les ponts-perche, les chariots de transfert, les moyens de vision par caméra, ce qui nous permet de réorganiser les curseurs dans le but de les transférer ensuite vers le silo HAO, pour assurer leur transfert dans des futs ECE.

Et puis, concernant R1-T1, les fameux futs ECE que l'on remplit au niveau du silo HAO, d'un site de reprise, on va les faire transférer via un tunnel sur (inaudible) et avant qu'ils ne soient entreposés sur (inaudible).

Voilà les trois points clés que l'on a menés à bien depuis notre dernier point de fin d'année.

Ensuite, il s'agit du projet DFG. À propos du projet DFG (Déchets de faible granulométrie), il s'agit de conditionner un certain nombre de résines et de matériaux de filtration qui avaient été utilisés dans les cellules de déchargement de l'ancienne usine. Il faut que l'on construise un nouveau bâtiment pour assurer cette cimentation et il faut que l'on réalise des modifications dans les anciennes installations existantes, dans lesquelles il y a aujourd'hui ce que l'on appelle des « Décanteurs », dans lesquels sont situés ces matériaux

de faible granulométrie. Ainsi, à l'aide de pompes hydroéjecteurs, on pourra les transférer vers le nouveau bâtiment de cimentation. C'est très visible sur le site – le nouveau bâtiment se trouve à proximité du dégainage – parce que nous avons réalisé quasiment tout le gros œuvre du bloc Sud. On a fini le bloc Sud, il nous reste presque 10 % du bloc Nord en termes de génie civil. En juillet, on va démonter la grue qui nous a permis d'effectuer ces travaux de génie civil. Et on commence déjà un certain nombre d'aménagements, que ce soient des travaux de ventilation, d'électricité ou de mécanique.

Au niveau du dégainage, puisque le dégainage n'était pas équipé d'hydroéjecteurs contrairement au décanteur (inaudible), on est en train de mettre en place un ou deux ponts, ce qui va nous permettre de transférer ces déchets de faible granulométrie vers le bâtiment DFG. Aujourd'hui, s'agissant de ce projet, on est tout à fait aligné par rapport à notre planning, il n'y a pas de dépassement de nos jalons réglementaires.

Ensuite, à propos du projet RCB : je rappelle que ce sont les boues de traitement des effluents, de l'ancienne station de traitement des effluents, qui sont entreposées dans cinq silos et deux cuves. L'objectif, c'est de pouvoir reprendre ces boues dans un conditionnement sûr. Nous avons fait un certain nombre d'études depuis plusieurs années, puisque l'Autorité de sûreté n'avait pas validé le principe du bitumage de ces boues. On a donc travaillé sur des scénarios alternatifs, mais, dans l'attente d'avoir finalisé ces scénarios alternatifs, Orano a décidé de construire un nouvel entreposage répondant aux dernières normes en termes de sûreté, en particulier vis-à-vis du séisme. Nous avons engagé notre projet d'étude d'un nouveau bâtiment qui se situerait au nord de ces silos.

En parallèle des études de ce nouveau bâtiment d'entreposage, on a poursuivi nos travaux qui consistent à aménager le dessus des silos pour préparer les installations de reprise. Lorsque mes collègues auront le nouveau bâtiment d'entreposage, il faudra bien reprendre les boues avec un certain nombre de systèmes de pompage, pour les transférer dans ces nouveaux silos. On a aménagé les charpentes, on a déjà construit le premier ROV – c'est une sorte de robot, qui va permettre d'aller pomper les boues – et on a quasiment finalisé l'enceinte de reprise qui permettra de remonter les boues et ensuite de les transférer vers l'atelier.

Par rapport à la CLI de fin d'année, on se situe dans le planning. Le dossier ayant été validé par l'Autorité de sûreté, on a lancé notre avant-projet détaillé en janvier 2025 et on a deux années pour finaliser l'étude de l'entreposage final.

Dernier point : forcément, on travaille sur des procédés à terme du traitement de ces boues. Il y a deux types de procédés aujourd'hui qui sont à l'étude. Il y a une phase de cimentation, en utilisant l'humidité des boues, intrinsèques aux boues, et une phase de calcination, puis de compactage ou de mélange avec une matrice (inaudible). Il y a deux types de procédés qui sont en cours d'étude et je pense que l'on reviendra vers vous lorsque ces procédés seront plus élaborés. Je rappelle qu'à l'origine, on devait faire un procédé de centrifugation des boues, après le pastillage des boues, mais nous avions eu des discussions avec l'ASN et l'IRSN, sur la démonstration de l'absence de réactivité des pastilles à l'issue du phénomène de centrifugation. On a donc laissé tomber ce procédé et on étudie deux nouveaux procédés.

Ensuite, je parlerai du projet UNGG sur le bâtiment 115 qui contient un certain nombre de déchets issus des combustibles UNGG traités sur UP2 400. Je ne reviens pas sur les données, puisqu'elles ont déjà été présentées ici et vous avez un rapport. Je rappelle juste l'objectif : il s'agit d'aménager une enceinte en toit du silo 115 et de construire à côté une extension ainsi qu'une salle de conduite, permettant de conditionner les déchets.

Nous sommes aujourd'hui dans l'avant-projet détaillé. Au cours des études, lorsque nous sommes rentrés dans l'avant-projet détaillé, nous avons rencontré un certain nombre de difficultés avec le système de reprises, ce qui nous a conduits à évoluer dans le système de bras téléopéré depuis une salle de conduite qui nous permettra d'aller chercher les déchets. On est passé à une nouvelle technologie qui, aujourd'hui, répond à notre besoin. C'est un bras dit « CONDOR », qui fait plutôt des mouvements en Z et il y aurait un bras du piton au bout qui permettrait d'aller chercher les déchets en fond de silo. On accuse un retard sur un jalon réglementaire, parce qu'on aurait dû terminer la fin de cette étude avant-projet détaillé en 2025, mais on la terminera plutôt en septembre 2026, du fait de cette évolution de technologie, parce qu'elle nous permet d'avoir une cellule de reprise qui est moins lourde, et donc qui pose moins de problèmes en termes de tenue (inaudible). En revanche, cela ne remet pas en question notre jalon, c'est-à-dire démarrer les terrassements de construction du 115.2 en janvier 2030. On maintient donc ce jalon, simplement on a consommé un peu de marge pour ce projet. Globalement, les essais du bras CONDOR sont aujourd'hui positifs et ils sont concluants.

Pour répondre à votre question, normalement, aujourd'hui, on devrait démarrer les opérations de reprise en 2036, sans marge. Si je tiens compte des marges, on se projette plutôt en 2037.

À propos du silo 130, qui a déjà été évoqué par l'Autorité de sûreté : je rappelle que l'on a différentes étapes dans la phase du silo 130. On a aujourd'hui attaqué la reprise des déchets les plus volumineux. Cela consiste à reprendre ces déchets, à les mettre dans des futs. Les futs sont des futs ECE qui sont transférés sur l'atelier D/E EDS et qui seront traités ensuite au niveau du 115.

On a à peu près 600 futs à constituer et on en a fait 256. Les résultats sont meilleurs que ceux obtenus les autres années. On a eu quelques soucis, en particulier sur la machine qui permet de desservir en automatique les couvercles des futs que l'on reçoit. C'est pourquoi on a un programme un peu en retrait cette année, mais pense que l'on a résolu ce sujet. Ce sont toujours des premières. Ces équipements sont des premières, il faut quand même bien l'avoir en tête. On a maintenu notre organisation en 3-8, ce qui nous permet d'avoir un temps d'ouverture plus important et donc d'être en capacité de traiter ces futs.

Il y a une deuxième cause de retard cette année : ce que l'on appelle les « Porteurs » qui permet de transporter les futs. On a eu quelques travaux à réaliser sur ces porteurs. Cela induit donc un peu de délais. Je pense que ces sujets sont aujourd'hui derrière nous. Vous savez que l'on a trouvé des combustibles, des éléments combustibles, dans le dégagement. On a déjà transféré le premier élément combustible en fut ECE. On l'a fait très récemment, en juin 2025.

Il s'agit d'une vingtaine de combustible que l'on a retrouvés dans le silo.

On a une deuxième phase : la reprise de l'eau, parce qu'une fois que l'on aura repris la grande majorité des déchets solides, il faudra que l'on reprenne les effluents. Le principe, c'est de reprendre les effluents, de les placer dans une citerne du type de celles que l'on utilise pour le transfert des nitrates d'uranium, adaptée bien évidemment. Ces citernes seront alors transférées vers la station de traitement des effluents. Cette année, on a pris un peu de retard sur la fabrication des enceintes. On est en train de travailler sur la façon d'optimiser cette opération pour se retrouver dans le planning initial.

Le dossier d'options de sûreté a été instruit par l'Autorité de sûreté concernant la reprise des fonds de silo, puisqu'une fois que l'on aura enlevé les déchets principaux, il restera encore un certain nombre de déchets en fond de silo. On est maintenant en phase d'échanges avec l'Autorité de sûreté à propos de l'instruction détaillée des modalités de conditionnement de ces déchets.

Comme il y a des terres et gravats qui ont été entreposés dans ce silo après l'incendie du silo 130, on a réalisé des PE, on a caractérisé ces terres et, en parallèle, on travaille toujours sur le développement des

systèmes de robots pour aller les chercher. Aujourd'hui, au plus tôt, la date de reprise des déchets, de l'ensemble des déchets, se situe au deuxième trimestre 2027. Cela glissera sans doute un peu.

Voilà ce que je peux vous dire. J'ai centré ma présentation sur les avancées. Vous avez pu voir que, pour un certain nombre de projets, nos sujets avancent. En ce qui concerne le silo HAO, on a un planning qui reste contraint. C'est serré, c'est très clair. On n'a pas respecté un jalon, comme je l'ai dit, sur le 115, mais cela ne modifie pas notre planning final, parce que, globalement, on n'attaquera bien le terrassement à date. Chaque fois, ce sont de nouveaux procédés, avec pas mal de développements et de défis de comportements.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci, Monsieur VARIN. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? M. MARTIN demande la parole.

**M. MARTIN.**- Merci, Monsieur le président. J'aimerais seulement avoir deux précisions. Concernant la reprise des boues ou des eaux provenant du silo 130, qu'utilisez-vous ? Utilisez-vous des éjecteurs ou des pompes déformables qui permettent de manipuler la matière ?

**M. VARIN.**- Ce sont des pompes.

**M. MARTIN.**- Ce sont des pompes, donc des pompes de type pompes électriques.

**M. VARIN.**- Oui.

**M. MARTIN.**- D'accord, je vous remercie. Cela veut dire que l'hydroéjecteur dont vous avez parlé, il ne sert que pour des liquides ?

**M. VARIN.**- L'hydroéjecteur... Il y a deux... Moi j'étais sur le silo 130. Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour les DFG, il y avait des hydroéjecteurs qui étaient déjà installés au niveau du HADE et que l'on remet en service et que l'on teste. Et on met en place des ponts pour le dégainage.

**M. MARTIN.**- D'accord, je vous remercie. C'est clair.

**M. le PRÉSIDENT.**- M. BARBEY demande la parole. Monsieur MARTIN, pouvez-vous, s'il vous plaît, couper votre micro ? Je vous remercie.

**M. BARBEY.**- J'aimerais avoir une précision sur la reprise de l'eau. Il s'agit bien de l'eau qui est présente depuis l'accident, c'est-à-dire de l'eau qui a servi à éteindre l'incendie, donc qui stagne depuis des décennies avec ces déchets. S'agit-il bien de cela ? Donc, de l'eau très chargée en radioactivité.

**M. VARIN.**- L'objectif est de la transférer à la station de traitement des effluents et on réalisera des traitements chimiques de cette eau. En fonction des effluents, on verra si cela... On va peut-être faire du bitumage des boues issues du traitement de ces (inaudible).

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres questions ? M. VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.**- À propos de l'atelier HAO Nord, récemment, il y a eu une inspection de l'ASN, le 15 avril 2025 et dans les demandes prioritaires, il y est quand même écrit « Prendre toutes les dispositions pour que le local 832 soit accessible en situation d'incendie pour les équipes d'intervention ». Quelque chose a-t-il été réalisé depuis ? L'incendie, c'est quand même quelque chose à redouter, parce que ça remet en l'air les matières radioactives.

**M. VARIN.**- Oui, mais il y a 70 inspections par an, il y a des milliers de salles. Il y a effectivement des cas qui sont... L'Autorité de sûreté peut intervenir avant que nous ayons fait les replis de chantier. En l'occurrence, je ne me souviens plus de ce cas-là, mais je pense que c'est un sujet de repli de chantier pour libérer un certain nombre de... Il y a deux aspects : soit il s'agit de libérer la salle des déchets qui ont été entreposés et qui ne facilitent pas son accès, soit ce sont des accès par l'extérieur – et on a traité ce sujet aujourd'hui avec le rappel des règles essentielles – et si tant est que ce soit le cas, il s'agit alors de libérer les accès pompiers. Mais je pense que cela concerne plutôt l'évacuation des éléments du local.

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Concernant l'inspection dont vous venez de nous parler, effectivement, il y a eu une DATP. Les micros sont très sensibles. Il y a eu une DATP. Quant à nous, nous n'avons pas encore vu la réponse de l'exploitant. Quand on aura la réponse de l'exploitant, on verra quelles seront précisément les suites à donner à ce sujet-là.

En gros, vous avez une porte qui donne sur l'extérieur et une porte avec – je ne sais plus comment cela s'appelle précisément – une barre antipanique, et cette porte était cadenassée.

**M. VARIN.**- ... Je vais être honnête, si vous venez en CLI avec les 70 lettres de suite en me parlant de tous les points, je ne serai pas apte pour tous les points.

**M. VASTEL.**- Non, non, ce n'était pas le but du jeu, mais cela portait quand même sur les demandes prioritaires concernant l'incendie, par rapport aux situations. Je ne vais pas revenir chaque fois ...

**M. VARIN.**- ... En revanche, concernant les demandes prioritaires, sachez que l'on a un délai de réponse, une remise en conformité, et s'agissant des demandes de l'Autorité de sûreté, nous avons respecté chaque fois l'ensemble de nos délais.

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Effectivement, c'était un point positif, qui est noté dans les transparents.

**Une intervenante.**- On ne vous entend pas.

**M. LAFFORGUE-MARMET.**- Je disais que c'était là un point positif que, pour les DATP (Demandes A Traiter Prioritairement)... Si vous lisez nos lettres de suite, vous savez que l'on répartit nos demandes en trois niveaux. Les premières sont les demandes à traiter prioritairement, les deuxièmes sont les demandes autres, si je puis dire, et les troisièmes sont les demandes ne nécessitant pas de réponse à l'Autorité. Effectivement, concernant les DATP, généralement et en fonction là aussi du sujet, nous demandons un délai de réponse rapide, particulièrement pour ce type de sujet. En 2023, Orano avait tendance à ne pas respecter ce délai, mais en 2024, le délai a été respecté pour toutes les demandes que nous avons faites.

**M. le PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur, pouvez-vous vous, s'il vous plaît, vous présenter pour l'enregistrement ? Merci.

**M. PERROTTE T.**- Je suis Thomas Perrotte, conseiller à la mairie de La Hague. Juste une petite précision : quand vous parlez des déchets à aller rechercher au niveau de l'eau, on parle de quoi en termes de cubature ? Et au niveau des gravats, on parle de quoi en termes de tolérance ? C'est juste pour avoir un peu une idée des déchets que vous devez aller rechercher à l'intérieur du silo ?

**M. VARIN.**- Si on parle des terres et gravats, ce sont 150 mètres cubes. Rassurez-vous, j'ai mon antisèche.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien, merci à tous. Vous voulez prendre la parole ? Je vais vous laisser poser votre question.

**Une intervenante.**- Inaudible.

**M. VARIN.**- En ce qui concerne l'eau, cela représente 1 400 mètres cubes.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci à tous. Je vous remercie. On va donc passer au sujet suivant.

## **9. Présentation du projet Aval du futur (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vais laisser la parole à M. Nicolas FERRAND, qui va nous faire la Présentation du projet Aval du futur. Merci de votre présence, Monsieur FERRAND.

**M. FERRAND.**- Merci, monsieur le président, de m'avoir convié. Merci à vous, mesdames et messieurs, et à madame la maire.

Je vais vous faire une première présentation de l'Aval du Futur, je pense que j'aurai l'occasion de revenir en parler. C'est une première présentation à propos de là où nous en sommes.

La première chose que je voulais partager avec vous, c'est que ce projet s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large et il est intimement lié à la relance du nucléaire en France. Vous connaissez le discours de Belfort. Ensuite, par deux fois, dans le cadre du Conseil de Politique Nucléaire, le Gouvernement a souhaité poursuivre le traitement recyclage en lien avec la relance des EPR, c'est-à-dire le développement des EPR en France. Cela s'est traduit par les annonces de Bruno LE MAIRE faites sur le site de La Hague en mars 2024, et cela a été reconfirmé dans le cadre du CPN, qui a eu également lieu en mars, il y a un an. C'est vraiment un ensemble, et c'est comme cela qu'aujourd'hui le système est considéré : on a bien un sujet de filière entre les EPR et l'ensemble du site du combustible.

Qu'est-ce que l'on nous a demandé ? Lorsque Bruno LE MAIRE vient sur le site de La Hague, il demande trois choses. Il demande le lancement de ce programme appelé « Pérennité-Résilience », que vous connaissez et qui vise à étudier l'état actuel des installations et à voir quels sont les investissements nécessaires pour en prolonger la durée de vie au-delà de 2040, à la fois dans une logique de pérennité et dans une logique de résilience, et pour voir si malgré les investissements de pérennité, il y avait un équipement qui lâchait. Le bilan de ce travail est prévu pour la fin de l'année 2026. C'est-à-dire qu'à la fin de l'année 2026, on saura raisonnablement, étant donné l'état actuel des usines et des schémas d'investissement qui sont prévus, ce qu'est la durée de vie probable des usines actuelles. Cela, c'est « Pérennité-Résilience » et c'est porté par la DU recyclage et avec un horizon situé à fin 2026.

Et puis à côté de cela, il y a deux séries d'études qui nous sont demandées, qui constituent le programme Aval du Futur. Une première étude est une étude pour créer une nouvelle usine de traitement-recyclage sur le site de La Hague en remplacement des usines actuelles. Et puis, il y a une deuxième étude que l'on conduit en parallèle dans le but de créer sur le site de La Hague une usine de fabrication de MOX en remplacement de l'usine de MOX qui est à Marcoule.

Actuellement, on est donc en train de conduire des études sur ces deux volets.

Quels sont les principes ? Quelle est de manière très macro l'architecture que l'on prend ? Je suis certain que vous aurez des questions auxquelles je pourrai répondre, ou si je ne sais pas y répondre, parce qu'on n'est pas encore à ce stade de précision, on viendra vous apporter la réponse au fur et à mesure qu'elles existeront.

La première idée : ce sont vraiment des installations qui prennent le relais des usines actuelles et donc qui sont dimensionnées, comme le sont les usines actuelles, avec un volume nominal de 1 200 tonnes, ce qui correspond peu ou prou à 1 000 tonnes pour les besoins EDF, et à 200 tonnes pour des besoins étrangers. On a parlé des étrangers tout à l'heure. C'est dimensionné pour 1 200 tonnes en nominal, 1 200 tonnes par an. Vous savez tous que la première étape pour les usines, c'est l'entreposage, le déchargement et l'entreposage dans les bassins, dans les piscines. Ici, on est dans une logique de construction de trois bassins de 6 500 tonnes chacun, qui viennent en substitution, qui viennent en remplacement des bassins actuels, et qui ont donc le même volume de stockage que les bassins actuels et qui viennent en substitution. Une fois que l'on mettra en service les nouveaux bassins, si le projet est validé jusqu'au bout, on ne placera plus de combustible dans les bassins actuels.

On est parti sur trois bassins de 6 500 tonnes chacun, et une usine de MOX, qui est à livrer pour 140 tonnes de MOX à sa mise en service, mais que l'on peut pousser à 170 tonnes, ce qui correspond peu ou prou à l'usine de Melox dans ses meilleurs jours. Ce sont là des volumes qui correspondent aux usines actuelles, mais ce qui est fondamentalement différent par rapport aux usines actuelles, ce sont deux choses. La première chose, c'est l'idée que l'on va retraiter du MOX de manière industrielle. Aujourd'hui, on sait retraiter du MOX quand il sort des centrales, mais en petits volumes. Mais dans le projet, on retraitera du MOX de manière industrielle, ce qui permet de faire un pas vers la fermeture du cycle que le Gouvernement, aujourd'hui, envisage pour la fin du siècle. Et la deuxième chose qui est très différente de l'usine actuelle, c'est que l'on nous demande de concevoir, d'étudier, des usines qui ont une durée de vie de 80 ans à la mise en service. C'est très différent parce que UP3, au moment de sa mise en service, a été pensé, a été conçu pour 30/40 ans. C'est à peu près ça, cela a été très bien conçu, ce qui permet d'envisager une période de résilience, d'envisager de pousser ces durées de vie au-delà. Les anciens ont mis suffisamment de réservations, ont suffisamment bien dimensionné les choses. Et vous voyez qu'il y a une étape supplémentaire quand on parle de 80 ans. Cela suppose que la construction puisse facilement intégrer un certain nombre de technologies nouvelles, que tout ce qui se trouve à l'intérieur de l'usine puisse être

remplacé, réparé, donc que l'on soit capable de penser de manière beaucoup plus modulaire qu'on le fit pour UP3 ou UP2-800, tel qu'elles existent aujourd'hui.

À propos de ces 80 ans, et vous le verrez dans le planning que je vais vous montrer dans un instant, aujourd'hui, au niveau des études, on imagine mettre en service la nouvelle usine entre 2040 et 2050. 80 ans plus 2040, cela nous emmène jusqu'en 2120-2130. Et quand on regarde tout le progrès technologique que l'on a réalisé depuis un siècle, entre 1925 et 2025, on peut imaginer qu'il y aura autant de progrès technologique dans le siècle qui vient.

(Rires). Je vois que nous ne sommes pas tous d'accord dans la salle, mais chacun peut avoir ses convictions.

Et par rapport à cela, je crois profondément qu'il faut donner la possibilité à nos enfants et à nos petits-enfants de pouvoir embarquer des technologies dans la nouvelle usine que l'on nous demande de mettre en service à l'horizon 2040. Il faut que l'on offre la possibilité à nos petits-enfants d'embarquer facilement ces technologies. C'est une logique de grand carénage, tel qu'EDF le fait sur ses réacteurs, mais il s'agit qu'elle soit anticipée dès le début et qu'elle rende facile le grand carénage.

Aujourd'hui, on a commencé à travailler pour voir la manière dont on peut dimensionner et disposer à la fois les piscines, la nouvelle usine de traitement, la nouvelle usine de MOX, à l'intérieur du périmètre de La Hague. Je n'ai pas d'agencement précis à vous montrer, parce que c'est un système où l'on optimise encore les dispositions des différents bâtiments. En revanche, ce que l'on sait, c'est que l'on a au moins plusieurs solutions de base qui rentrent à l'intérieur de la ZAC, à l'intérieur des barbelés actuels. Tous les ateliers nucléaires, les ateliers qui concourent à la vie de l'usine, rentrent à l'intérieur du périmètre. On n'a pas besoin de sortir du périmètre. Et vous voyez, aujourd'hui, tel qu'on l'imagine – c'est sur la partie la plus à l'ouest de l'usine actuelle – il y a à peu près 50 hectares sur lesquels, aujourd'hui, il n'y a pas d'ateliers nucléaires. Il y a un certain nombre de bâtiments qui sont désaffectés ou qui nécessiteraient une remise à niveau, mais à cette occasion, ils vont être démolis et reconstruits ailleurs. Ainsi, cela permettrait de libérer près d'une cinquantaine d'hectares sur la partie ouest de l'usine, hectares sur lesquels, et c'est ce que l'on a travaillé, on sait faire rentrer, d'une part, les ateliers d'entreposage, donc la première étape du traitement, sur la partie sud, le long de la 901 et, d'autre part, les ateliers de MOX, sur la partie nord-est, en face de l'atelier R4, et puis, enfin, le cœur du système, l'usine de traitement, entre les deux, assez logiquement.

À propos du planning sur lequel on se base aujourd'hui : aujourd'hui, ce que le Gouvernement nous a demandé d'étudier, c'est la possibilité de mettre en service le premier bassin et l'atelier de déchargement et d'entreposage des combustibles, ainsi que le déchargement à sec, en 2040. C'est la première ligne, avec une deuxième étape en 2043 et une troisième étape en 2045. Je vous rappelle qu'il y a trois bassins. Dans la même idée, on nous demande d'étudier la mise en place, ou la mise en service active pour être précis, des ateliers de MOX également en 2040. Pour ce qui concerne le reste de l'usine, et c'est la troisième ligne, ce qu'on a appelé les « Ateliers de traitement », cela dépend de ce que « Pérennité-Résilience » va nous dire de l'usine actuelle. L'horizon que l'on nous demande pour la mise en service de la nouvelle usine sera acté fin 2026. Pour le moment, on a estimé quelque chose situé entre 2045 et 2050, mais l'horizon sur lequel il faudrait que l'on se positionne sera acté fin 2026. À ce sujet, vous voyez que s'agissant de l'atelier de déchargement et d'entreposage, cela suppose que l'on commence les travaux en 2031 et pour l'atelier MOX, également en 31. Quant au reste de l'usine, c'est plutôt un peu plus tard, 2034, 2035, 2036. Encore une fois, cela dépend de la durée de vie de l'usine actuelle.

En parallèle, ce que vous voyez au niveau de la petite ligne, on est en train, c'est le site en l'occurrence, de démolir un certain nombre de bâtiments qui étaient désaffectés. Par exemple, cet été, on va commencer à faire tomber le restaurant, dit le « Restaurant 2 », celui qui est le plus proche de la 901. Il y a un certain nombre de bâtiments qui, d'une manière ou d'une autre, étaient désaffectés et que l'on fait tomber. Ce sont donc quatre ou cinq années de préparation du site, au fur et à mesure que les fonctions encore présentes sont relocalisées.

Et puis, en parallèle de tout cela, on commence une concertation, une association avec l'ensemble des parties prenantes : les élus, la société civile, les corps constitués, l'Assemblée. On commence une concertation qui va s'étendre durant les vingt ou vingt-cinq prochaines années, sur l'ensemble de la durée du projet, et qui va être ponctuée par plusieurs choses : d'abord, par un débat Commission Nationale du Débat Public, qui aura lieu quelque part entre l'automne 2027 et l'été 2028. Il s'agit donc d'un débat CNDP. Et si j'insiste sur ce débat CNDP, c'est parce que les décisions de (inaudible) ont fait des études et ont fait tomber des bâtiments qui sont vides et qu'il fallait faire tomber d'une manière ou d'une autre. Ce que l'on appelle la décision finale d'investissement, elle est prévue et envisagée à l'issue du débat CNDP, quelque part au début de l'année 2029. On devrait dire au 1er juillet 2029, parce qu'à ce stade, on n'a pas... Donc, une fois que le débat CNDP aura eu lieu. J'insiste sur le fait que, pour le moment, on fait des études et la décision de faire, sera prise à l'issue du débat.

Et qu'est-ce que l'on fait comme études actuellement ? On est dans les phases dites de « Faisabilité » pour les ateliers de déchargeement et d'entreposage. On avance dans les phases de faisabilité, parce qu'on sait les faire, en intégrant l'ensemble des contraintes de sûreté et de sécurité. Même chose, on est dans la phase de faisabilité pour l'usine MOX. Quant au reste de l'usine, on est dans des phases de préfaisabilité et on va commencer à réaliser des études de concept à partir de début de l'année 2026. C'est-à-dire : quelles sont les grandes options que l'on peut prendre ? Quel est le niveau de robotisation que l'on peut y placer, par exemple ? Qu'est-ce que veut dire : « Être complètement modulaire » ? Jusqu'à l'été 2027, on se situera dans cette phase des éléments de contexte pour la nouvelle usine. Et à l'été 2027, en amont du débat CNDP, une fois tout cela réalisé, on reviendra voir l'ensemble des parties prenantes pour partager la manière dont l'exploitant envisage, imagine, projette, étudie, l'ensemble des dispositifs, des nouvelles usines, ateliers de traitement et MOX, avec un système complet.

Avant cela, on aura des choses à vous montrer, mais ce sont des choses parcellaires. Quant à l'horizon, il s'agira d'avoir un système holistique, systématique, à l'été 2027, en vue du débat.

Une remarque, avant de passer la parole à monsieur le sous-préfet. Vous connaissez mieux le site de la Hague que moi, évidemment. Quand on fait des projections, même si ce sont des projections à grosses mailles : si on réalisait le chantier sur le site de La Hague dans la même logique que celle du chantier UP3, il faudrait à peu près 10 000 personnes qui viennent chaque jour – des ouvriers, des compagnons – travailler sur le site de La Hague, en plus des habitants, en plus des personnels du fonctionnement normal de l'usine, en plus des entreprises déjà présentes. Cela pose une question logistique qui est compliquée pour faire une litote. Concernant la manière dont on étudie le sujet à ce stade – puisqu'on est en train d'étudier, c'est pourquoi je vous parlais d'une fin des études à l'horizon de l'été 2027 – on ne peut pas tout faire comme on l'a fait précédemment. Il faut penser le chantier, non pas simplement comme un chantier se trouvant sur le site d'Orano La Hague, mais plusieurs chantiers déportés à l'échelle de la Manche, de façon à construire de manière modulaire tout ce que l'on peut construire de manière modulaire et ensuite l'envoyer en assemblage final, en horaires décalés par rapport aux flux, sur des camions vers le site de La Hague. La manière dont on se saisit de ce sujet consiste à se dire que l'on ne peut pas envisager un chantier de 10 000 personnes sur le site de La Hague et qu'il faut donc envisager le chantier différemment, comme cela s'est fait pour l'A380, comme cela s'est fait pour ITER, comme cela se fait à NAVAL pour les sous-marins. Il s'agit de construire par modules et d'envoyer ces modules après les avoir testés sur leur site de construction. Cela permet finalement de répartir le chantier à l'échelle de la Manche, voire à l'échelle de la Normandie.

Ce sujet est un sujet logistique qui est assez inédit, que l'on commence à l'étudier aujourd'hui. On n'a pas d'éléments tangibles, d'éléments précis, à vous apporter, mais on est convaincus que c'est indispensable en ce qui concerne la phase chantier.

Et puis, plus largement, ce projet, qui inscrit l'usine et la présence d'Orano pour une période d'à peu près un siècle, s'inscrit dans un projet de territoire plus large, mais qui n'est pas un projet industriel. C'est un projet de territoire dans lequel l'industriel apporte quelque chose, de l'activité économique, des nuisances, et tout cela s'inscrit dans un projet plus large, qui contribue au développement du territoire. Et pour accompagner cela, les élus, Mme la Maire, ont sollicité l'État pour mettre en place un dispositif d'animation, de réflexion, à la fois sur les impacts du chantier et sur la manière dont cela peut contribuer au devenir du territoire.

Maintenant, c'est normalement le moment où je passe la main à M. le sous-préfet.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je passe effectivement la parole à monsieur le sous-préfet, qui va nous détailler le COSTRAT. Vous l'aviez déjà fait lors d'une précédente CLI, mais nous allons avoir le plaisir de vous réécouter.

**M. RAMPON.-** Merci, Monsieur le président, merci, Monsieur FERRAND pour cette excellente transition, effectivement, et bonjour à toutes celles et à tous ceux que je n'ai pas pu saluer tout à l'heure.

Effectivement, les trois élus que j'appelle les « Élus initiateurs » et que vous voyez ici sur cette diapositive que je vais commenter, ont contacté le préfet de région en lui demandant comment l'État allait pouvoir accompagner le territoire face à ce grand chantier à venir, mais également par rapport à d'autres acteurs économiques importants et essentiels sur le territoire, Naval Group, EDF et autres.

Le préfet de région et le préfet de département m'ont, en tant que sous-préfet de l'arrondissement de Cherbourg, chargé d'imaginer une comitologie pour organiser cette fonction-là à l'échelle du Cotentin. Bien évidemment, cette comitologie est le résultat d'échanges nourris avec les élus pour faire en sorte que ce qui était proposé par l'État recevait bien évidemment l'accord et l'adhésion de tous les partenaires.

En quoi consiste cette comitologie ? Il y a effectivement au niveau sommital un comité stratégique qui réunit largement les acteurs du territoire. D'abord, bien évidemment, et au centre, vous les voyez, les trois élus initiateurs, à savoir : le maire de La Hague, le maire de Cherbourg et, à l'époque, le président de la communauté d'agglomération Le Cotentin. Le comité stratégique réunit également autour des élus d'autres élus. Il y a les initiateurs, mais il y a d'autres élus. Il y a bien évidemment tous les parlementaires, et là aussi,

cela a été un choix d'associer tous les parlementaires et non pas seulement ceux, notamment au niveau des députés, qui étaient concernés par le sujet. Tous les parlementaires sont associés à ce comité stratégique, et je vous dirai lorsqu'il va bientôt se réunir . Il y a également le conseil départemental, le conseil régional, et puis deux communautés de communes, puisque, si le projet couvre au-delà du seul sujet d'Orano, il couvre également au-delà du seul territoire du Cotentin. Ainsi, ont été associés à ce comité stratégique les deux intercommunalités limitrophes du Cotentin, à savoir : le CdC Ouest Centre Manche et le CdC Baie du Cotentin. Pour compléter ce panorama, il y a bien évidemment les chambres consulaires qui ont été intégrées dans le comité stratégique. Bien sûr, je ne vais pas parler de l'État, l'État avec toutes ses Directions constituées. Et puis, au niveau des industriels, Orano, bien évidemment, mais également, vous le voyez, Naval Group et EDF sont concernés par ce projet de territoire.

Vous voyez apparaître en rouge dans le comité stratégique... Il faut le compléter, parce que, depuis, il a un petit peu évolué et il faut ajouter, si vous le voulez bien, une bordure en rouge autour de « Conseil régional », et les membres d'un comité de direction, parce qu'un comité stratégique aussi élargi que celui-là n'a pas véritablement vocation à avoir une impulsion opérationnelle sur les groupes de travail que je vais vous présenter. C'est donc au niveau du comité directeur que se réunissent toutes ces personnes entourées de rouge – il faut juste également entourer de rouge le conseil régional – qui déterminent une sorte de feuille de route pour les groupes de travail.

Le deuxième niveau, ce sont les groupes de travail. Les groupes de travail initialement ont été identifiés et sont au nombre de cinq. Bien évidemment, ce n'est pas exclusif, puisque d'autres compositions de groupes, des groupes ad hoc, plutôt éphémères ou pas, pourraient venir à se structurer.

Ces groupes ne sont pas classés par ordre d'importance chronologique, mais de manière bien évidemment thématique. Le premier groupe que je peux vous présenter, c'est le groupe de travail Emploi / Formation et on s'est rendu compte assez rapidement que, bien évidemment, tout allait rapidement être dimensionné par l'emploi qui sera nécessaire, les formations qui seront évidemment utiles de dispenser pour répondre aux besoins de tous les industriels. À côté de ce groupe de travail Emploi / Formation, que l'on peut décliner ensuite dans d'autres sous-groupes de travail, tout en évitant d'avoir de titres avalanche, il y a le Foncier / Logement. Bien évidemment, la maîtrise foncière et le logement, le logement des compagnons notamment, seront des points importants et un groupe de travail ad hoc a donc été constitué.

Il y a également toute cette problématique autour des Mobilités et des Réseaux, tout ce que l'on peut voir sur les Mobilités et les Réseaux, à la fois mobilité voies routières, mais également voies ferrées, voies maritimes et bien évidemment, aussi, les méthodes de déplacement doux et autres. Tout ceci est évoqué dans ce groupe de travail.

Il y a un quatrième groupe de travail qui s'appelle le Cadre de vie, dans lequel j'ai souhaité placer tout ce qui n'était pas dans les trois premiers et qui n'était pas de la concertation de communication. Ce n'est pas un groupe de travail pour tout, c'est simplement un groupe de travail qui est ensemblier d'un certain nombre d'items. Qu'allons-nous y trouver ? On va avoir la santé, on va avoir l'enfance, on va avoir le cadre de vie, le sport, la culture, et on voit bien que, dans ce groupe de travail, que l'on appelle « Cadre de vie »... Pourquoi l'ai-je appelé « Cadre de vie » ? Parce que le souhait des élus était que ces rendez-vous, ces enjeux du territoire, puissent se faire dans le respect du cadre de vie du territoire.

Un cinquième groupe de travail s'appelle « Concertation et Communication ». Il est ici entouré de rouge, parce que la priorité lors du premier comité de direction a été de déterminer ce que seraient les éléments de langage, ce que seraient les outils de communication que nous allions devoir donner le plus rapidement possible sur le territoire. Cela a donc fait l'objet de la première réunion de ces groupes de travail, celui du groupe Concertation et Communication. Et c'est de ce groupe de travail que sont notamment sorties les actions de communication, ici même à La Hague devant le conseil municipal, mais également devant le conseil communautaire, devant le conseil départemental. Il y eut également les actions de communication de l'industriel et autres. Cela a été le point de départ véritablement du travail des groupes de travail.

Ces groupes de travail se sont réunis. Le comité stratégique a été installé le 20 décembre 2024 et doit se réunir à nouveau le 30 juin 2025. C'est-à-dire qu'en 6 mois, on aura fait un tour de toute la comitologie. Il y a déjà eu un comité directeur le 26 février dernier et il s'est également réuni le 17 juin dernier. Il vient donc juste de se réunir, et à l'occasion de ce comité directeur, ont été présentés les travaux de tous les groupes de travail, travaux qui ont été ainsi restitués et qui ont donné lieu à l'identification d'une feuille de route par groupe de travail, et c'est l'ensemble de ces feuilles de route qui sera présenté en comité stratégique le 30 juin prochain.

Les groupes de travail se sont réunis le 20 mars, le 28 mars, le 25 avril, le 16 mai, le 23 mai, et une réunion technique est venue fusionner les travaux de ces groupes de travail, de manière que le comité directeur, qui s'est réuni le 17 juin, ait une matière déjà préparée pour prendre des décisions stratégiques. A

été également ajoutée une réunion qui aura lieu cet après-midi, qui va réunir tous les partenaires sociaux, donc les employeurs et les salariés. Elle se tiendra à la préfecture, autour du préfet et D'Orano.

À travers toute cette comitologie, on est parvenu en six mois à faire un tour d'horizon assez concret sur tous les sujets. Bien évidemment, il y a beaucoup de travail à faire, beaucoup de choses à faire. Et cela restera animé par votre serviteur jusqu'à ce qu'un coordonnateur du grand chantier soit nommé à cette fonction, fonction que vous connaissez bien dans le cadre puisque cela a déjà été fait, par exemple, autour de l'EPR encore récemment. Je ne sais pas encore quand ce haut fonctionnaire arrivera, mais pour l'instant, j'assume cette fonction d'animation, avec une lettre d'émission qui m'a été signée par les deux préfets.

Voilà, Monsieur le président, ce que je souhaitais présenter. Bien évidemment, je suis disposé à répondre à toutes les questions autour de la comitologie.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur le sous-préfet. Avant de passer aux questions, j'aimerais savoir où va se situer la CLI Orano dans le COSTRAT, dans le CODIR ? Y a-t-il une place qui lui est prévue ?

**M. RAMPON.-** Ce point a effectivement été évoqué et on va ouvrir... Bien évidemment, il ne s'agit pas de structures fermées. Dans la concertation et la communication, mais également dans la structure du projet, la CLI aura toute sa place, sachant qu'il y aura ensuite une CLI spéciale autour du sujet. Bien évidemment, la CLI n'a pas du tout été oubliée, Monsieur le président. Il s'agissait d'une présentation initiale.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. On va passer aux questions. M. PERROTTE demande la parole.

**M. PERROTTE.-** Monsieur le président, merci. Je voudrais réagir à la présentation qui a été faite à l'instant du comité stratégique et du comité de direction par M. le sous-préfet. De la même manière que je l'ai dit lors de la précédente réunion de la CLI, pour mon organisation FO, je trouve assez regrettable, en tout cas assez extraordinaire, que, tandis que l'on parle de milliers de salariés supplémentaires et que, parmi la population du Nord-Cotentin, il semble que les salariés soient la population la plus impactée, en tout cas plus que les agriculteurs, je pense, il n'y ait pas de sièges prévus pour les organisations syndicales territoriales dans le comité stratégique, alors que les chambres consulaires, comme on les appelle, y siègent. Je renouvelle ma protestation.

Il y a effectivement une réunion cet après-midi qui, je crois, a finalement été mise en place parce qu'on a quand même un peu protesté depuis quelques temps à propos de cette situation. C'est une réunion de présentation et d'échanges. C'est bien, mais on apprend aujourd'hui qu'il y a déjà eu au moins une demi-douzaine de réunions des groupes de travail. On nous a rapporté à un moment donné que l'on serait intégrés

aux groupes de travail, mais je vois qu'il n'en est rien, puisque les différents groupes de travail, dans lesquels il y a quand même Emploi / Formation, Logement, Mobilité, etc., intéressent au premier chef les futurs salariés et les salariés actuels du site. Mais rien n'a été fait.

Je remercie l'État et je remercie les élus qui pilotent ce comité, et qui n'ont pas daigné inviter les organisations syndicales territoriales.

**M. le PRÉSIDENT.-** Mme HOVNANIAN demande la parole.

**Mme HOVNANIAN.-** J'ai plusieurs remarques. La première, si j'ai bien compris : il y a une certitude, c'est que vous n'en avez pas. Et si vous n'avez pas de certitude, il y a un temps qui est très bien utilisé en français et qui s'appelle le conditionnel. Je pense que le conditionnel, pour un certain niveau de point de vue, aurait eu toute sa place. C'était ma première remarque.

La deuxième remarque : vous parlez d'un cycle fermé, mais est-ce que l'on parle d'un recyclage uniforme de l'uranium des combustibles ou de plusieurs fois ? Si on parle d'un seul recyclage des combustibles, si toutefois il a lieu en totalité, ce qui serait quand même une première, on ne parlerait quand même pas d'un cycle fermé.

La troisième chose : M. PERROTTE s'est offusqué du fait que les syndicats ne soient pas associés, et je le comprends tout à fait – je dois dire que c'est assez aberrant en effet – mais de la même manière, il est assez aberrant que les associations protectrices de l'environnement soient également complètement écartées.

Dernier point : vous avez eu la gentillesse de penser à nos petits-enfants. De la même manière, j'aimerais bien laisser à nos petits-enfants une terre un peu moins empoisonnée.

Merci beaucoup.

**M. le PRÉSIDENT.-** Si vous le voulez bien, vous allez continuer de poser vos questions et puis on laissera les intervenants répondre. M. VASTEL demande la parole.

**M. VASTEL.-** Avant de parler de l'Aval du Futur, j'aimerais quand même faire un petit retour en arrière, parce que, dans les années 60, il y a eu le CEA, l'agrandissement où en est arrivé Orano actuellement. À l'époque, j'étais jeune, on avait parlé des déchets et on me disait que, dans 50 ans, on aurait trouvé la solution pour les déchets. Nous y sommes à ces 50 ans par rapport au départ d'Orano, et le problème des déchets est loin d'être résolu, puisqu'il y a eu quand même des déchets qui ont été placés n'importe comment

sur le Parc aux Ajoncs, il y a eu du coup des terres contaminées, des ruisseaux contaminés. Le Ru des Landes a été contaminé au plutonium, au strontium et au césium et on a seulement décontaminé les terrains Orano du plutonium. Ensuite, on a quand même fait un centre de stockage, le CSM, qui a démarré dans les années 70. On est parvenu à le réaliser dans une zone qui s'appelle le Haut-marais. Les nappes phréatiques situées en dessous sont complètement contaminées. Et lors de la dernière CLI CSM, celle du 12 juin 2025, l'ASNR a demandé à l'exploitant d'envisager de reprendre les colis dans le cadre d'un réexamen de sûreté. Et là, on apprend qu'il y a 60 colis qui seraient à reprendre, parce qu'ils contiennent énormément d'émetteurs alpha et de plutonium, sans parler de deux colis dont on ignore où ils se trouvent.

En deux mots, voici le bilan de l'industrie nucléaire sur nos terres à La Hague. Qu'il y ait eu de la contamination des terrains, cela peut se produire, pourquoi pas, mais on n'a pas su ou on n'a pas voulu les décontaminer. On prend donc un peu La Hague pour une poubelle.

Ce que je voulais dire, par rapport au mégaprojet, c'est que la France est le seul pays à faire du retraitement. Est-ce que le nucléaire pourrait fonctionner sans retraitement ? Cette question n'a jamais été débattue.

Ensuite, Orano est prestataire d'EDF, le seul client. Quel industriel envisagerait de faire un mégaprojet pour un seul client ? Il y a là une aberrance. Il faut savoir aussi que, dans un rayon de 15 km, il y a l'usine de Flamanville avec ses réacteurs. Un accident peut arriver, hélas, à Flamanville comme à Orano et, dans ce cas, plus aucun combustible des réacteurs français ne peut arriver à Orano. Et dans ce cas, on arrête les réacteurs. Dans cette hypothèse, une roue de secours est-elle prévue ?

Quant au financement, je ne vais pas poser la question, puisqu'on sait que vous ne le savez pas. En revanche, ce que je sais à propos du financement, c'est que c'est le citoyen, le contribuable, qui va payer.

Voilà ce que l'on est en train de préparer pour nos jeunes de 20 ans. Dans 50 ans, ils vont récolter encore des déchets et des terres contaminées.

**M. le PRÉSIDENT.-** M. MAIGNAN demande la parole.

**M. MAIGNAN.-** Merci, Monsieur le président. Je m'appelle Martial MAIGNAN, je suis l'ancien maire délégué de la commune de Herqueville. Ma question : comment allez-vous associer la population environnante au COSTRAT, et en particulier, est-ce qu'il y aura des représentants des communes d'implantation du site actuel ? Sachant, je pense, que les administrés qui y habitent ou qui vivent autour

aujourd'hui, qui ont connu le début de l'usine et qui y ont travaillé, connaissent parfaitement les problèmes, la problématique de transport, logement, etc.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur MAIGNAN, la parole est à M. JACQUES.

**M. JACQUES.-** Merci, Monsieur le président. Je voudrais intervenir au nom du CRILAN, pour indiquer qu'il est surprenant que le projet Aval du Futur soit présenté comme s'il était acté, alors que l'Assemblée nationale n'a pas pu voter la troisième PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie) pour les années à venir et que seul un décret pourrait en décider.

Le projet Aval du Futur devrait s'inscrire dans le programme national de gestion des matières et déchets nucléaires à compter de 2026. Or, à notre connaissance, il n'en est rien ...

**Mme PIC.-** ... Le PPE est un décret ...

**M. JACQUES.-** ... C'est donc en dehors de tout contexte démocratique que ce projet nous est exposé aujourd'hui. Il repose sur la volonté du Président MACRON.

Deuxièrement, mais je n'ai que trois points : à notre connaissance, le projet Aval du Futur ne repose sur aucun dossier industriel, technique et environnemental, et encore moins sur une évaluation éthique des risques, alors même que les installations sont susceptibles d'entraîner des rejets liquides en mer et des rejets gazeux très conséquents. On doit prendre en compte les droits des générations futures qui seraient impactés par les décisions. Au niveau économique, ce projet veut nous faire rêver avec un nouvel Eldorado et les milliards qui devraient l'accompagner, mais sans savoir si l'État pourrait le financer et si le Cotentin serait susceptible de l'accompagner en termes de logements, de services et d'équipements de santé. Le projet Aval du Futur, qui nous est imposé en réalité, risque d'engager une quasi-mono-industrie du nucléaire civil et militaire dans le Cotentin, alors même qu'EDF est face à de véritables clients comme l'a dit tout à l'heure Guy VASTEL, mais EDF est aussi face à un endettement et à un mur d'investissements colossaux.

Troisièmement : on doit s'inquiéter de l'absence de débat public sur ce projet, alors que le droit de l'environnement l'impose encore aujourd'hui, à moins que l'on ne s'accorde de la nouvelle loi d'accélération de l'EPR et de la possible distance de débat public qui est dans les tiroirs. Selon nous, les décisions ne devraient pas être annoncées avant d'être débattues. Tous les jours, vous l'observerez comme moi, c'est une régression du droit de l'environnement qui prive les citoyens de la possibilité d'intervenir dans le débat public sur des projets qui touchent l'environnement. Même si on nous annonce qu'un débat public

pourra avoir lieu dans deux ans, en termes de méthode et de démocratie environnementales, cette situation n'est pas acceptable, alors que le comité de pilotage de l'accompagnement du projet est quant à lui engagé.

En ce qui nous concerne, en tant qu'association environnementale, depuis plusieurs années, nous revendiquons toujours la même chose : l'arrêt du retraitement des combustibles usés, comme c'est d'ailleurs le cas de la Grande-Bretagne, le stockage à sec des combustibles et la neutralisation du plutonium pour des raisons de sécurité.

Merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je vous remercie, je ne vois pas d'autres questions. Si, Mme DRUEZ demande la parole.

**Mme DRUEZ.-** Je voudrais revenir sur le calendrier. Aujourd'hui, il existe ce COSTRAT, qui est une invention, mais il existe aussi à certains endroits, notamment à Bure... Je prends l'exemple de Bure, puisque cela fait 20 ans que le dialogue est engagé à Bure et Bure a pu assez vite constituer une CLIS, c'est-à-dire une Commission locale d'information et de suivi, du laboratoire de Bure. Les CLI ont tout de même l'avantage de comporter les quatre collèges, dont celui que revendiquait Yann tout à l'heure, les syndicats. Pour les experts, en même temps que les industriels soient là, mais il y a aussi d'autres experts qui existent et qui siègent dans les CLI. Les élus ne sont pas ceux qui, finalement, y participent le plus en nombre, alors que, logiquement, c'est 50 %. Il faut donc quand même compter sur ces forces vives autres. Ce n'est pas une attaque des élus, parce que je sais, pour l'avoir été moi-même, que les CLI durent longtemps, que cela occupe souvent une journée, une matinée, et que nos élus sont très occupés.

Faudra-t-il attendre qu'il y ait un préfet coordonnateur ou est-ce que l'on pourrait envisager assez rapidement qu'une CLI se mette en place ? Sachant que, tout de même, en ce qui concerne la CLIS de BURE, elle peut participer avec l'ANCCLI aux dialogues techniques qui existent avec l'IRSN et l'ARSN. Si vous voulez, c'est quand même quelque chose qui est reconnu, qui reçoit du financement et je demande que l'on y réfléchisse. Pour information, Monsieur FERRAND, je participe à l'ANCCLI, j'en suis la vice-présidente et je siège au Haut comité pour la transparence. J'essaie à chaque fois de remonter... J'y suis quand même au titre des CLI, et notamment de celle de La Hague, où il se passe quand même pas mal de choses, puisque j'appartiens aux trois CLI.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Madame DRUEZ. M. FRIGOUT demande la parole.

**M. FRIGOUT.**- Je veux juste rebondir sur le propos de Martial MAIGNAN à propos du groupe de travail Logement Foncier et du groupe de travail Mobilité, groupes de travail certes, mais La Hague restera toujours un entonnoir. Je ne vois pas comment on arrive à imaginer 10 000 compagnons se loger et se déplacer sans encombre. Ces derniers temps, en raison des travaux, on a vu que, dès qu'il y a un petit rouage, les déplacements sont compliqués. Tous les résidents de La Hague se posent une question, en particulier ceux qui ont vécu les chantiers des années 80. Et là, honnêtement, avec tous les efforts possibles, cela reste compliqué d'imaginer l'avenir de La Hague avec tous les déplacements de véhicules légers. Et on ne parle pas beaucoup des véhicules lourds en termes de nombre et d'enchaînements, on n'en parle même jamais. Je voudrais avoir quelques explications en tant qu'administré, mais aussi en tant qu'élu : comment un groupe de travail pourrait-il peut-être faire un groupe (inaudible) sur des maisons et sur la voirie, parce que là, honnêtement, la géographie de La Hague, vous ne la changerez pas. Tout à l'heure, on a vu la carte avec les réseaux et il n'y aura toujours qu'une seule route pour accéder à La Hague, la D-901.

J'ai aussi du mal à imaginer une évacuation du site. Cela pourrait être intéressant de le tenter pour voir ce que cela donne. Je dirais que l'on reste très inquiet sur le futur chantier éventuel.

**M. le PRÉSIDENT.**- Je vous remercie, Monsieur FRIGOUT. Je vois que vous reprenez les arguments d'un certain nombre de conseillers départementaux de la Manche. Je vous remercie.

Oui, excusez-moi, Monsieur, j'ai oublié votre nom. Pouvez-vous vous présenter ?

**M. MARGERIE.**- Je suis Pierre MARGERIE, pour le CREPAN. Le CREPAN soutient et est en accord avec les déclarations des camarades de FO. Il est incompréhensible que les organisations syndicales et les organisations associatives ne soient pas présentes dans ce comité.

Je m'associe aussi aux déclarations de Mme HOVNANIAN, de M. VASTEL et de M. JACQUES, concernant les problèmes soulevés. Mais je voudrais aussi m'adresser aux représentants du peuple. Vous êtes nos représentants élus démocratiquement dans un pays démocratique. C'est parfait et c'est précieux, on voit ce qu'il se passe ailleurs. Je ne comprends pas que la représentation nationale ne se saisisse pas de ces problèmes, qui sont des problèmes même pas essentiels, même pas capitaux, mais tout simplement le problème de la survie de l'humanité. Rien que cela. Vous savez bien que le nucléaire ne fonctionne que s'il n'y a pas d'erreur humaine. La perfection n'est pas de l'ordre de l'humain. Un jour ou l'autre, et je ne pense pas être Nostradamus, un réacteur nucléaire va de nouveau exploser. Cela s'est produit dans le passé et je

ne vois pas comment on pourrait empêcher un autre accident nucléaire, sans compter les bruits tout simplement de guerre nucléaire.

Aussi, je demande à la représentation nationale de se saisir de ces problèmes qui sont essentiels pour l'ensemble des Français. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je laisse la parole à Mme MAHIER.

**Mme MAHIER.-** Merci, Monsieur le président. Deux petites choses. Je ne reviendrai pas sur les débats qui peuvent avoir lieu, évidemment, au niveau national, et je m'exprimerai en tant que maire de La Hague pour rebondir, évidemment, sur les propos de Martial, de Jean-Marc, donc représentants du Département. Et tu l'as dit, Gilles, ce sont des questions que tous les élus ont, évidemment.

Notre rôle, évidemment, à propos de ces annonces qui sont intervenues en 2024, a été de dire très rapidement qu'il était nécessaire d'organiser un peu toutes ces thématiques, et c'est pourquoi on avait saisi l'État, pour qu'il y ait cette organisation. Surtout, notre rôle, c'est bien de prévoir et de limiter les impacts du quotidien de ce projet sur notre territoire, qui pourrait être réalisé sur notre territoire, parlons seulement au conditionnel, puisque c'est là l'un des sujets déjà évoqués. Il ne faut pas oublier qu'il y a deux phases : il y a évidemment la première phase qui est le maintien de l'usine actuelle et là, aujourd'hui, ce sont bien ces études qui font l'objet de toutes nos interrogations et de notre vigilance. Cette vigilance, je pense, est importante quant aux groupes de travail qui ont été constitués, notamment celui portant sur la communication. L'État et les industriels déploient toute une stratégie de communication qui est vraiment nécessaire. Cette présentation est regardée, je crois, aujourd'hui, par tous les élus, que ce soit le Département, le conseil communautaire et la commune, la commune en premier lieu, et je pense que c'est important que les premières communications soient pour La Hague. On attend aujourd'hui une réunion publique en direction des habitants, je pense que c'est extrêmement nécessaire qu'elle puisse avoir lieu, parce qu'il faut aller expliquer ce que l'on peut expliquer aujourd'hui.

Notre rôle est bien évidemment de faire en sorte d'être présents pour anticiper les conséquences directes ou indirectes que pourrait avoir ce développement économique. Vous l'avez dit, par exemple pour les problématiques qui sont les nôtres aujourd'hui, telles que le logement et toutes ces mobilités.

Pour répondre à M. PERROTTE sur les organisations syndicales, je souhaite juste dire que nous avons dit haut et fort dès le départ, notamment avec Benoît ARRIVÉ, qu'il fallait absolument que les organisations syndicales soient incluses, d'où cette rencontre. Je pense, et c'est bien là tout l'objet des

échanges qu'il peut y avoir avec les uns et les autres, que l'on est tentés d'être peut-être meilleurs s'agissant des personnes à intégrer dans ces groupes de travail et dans ces échanges. J'espère et je pense qu'il y aura des évolutions nécessaires. Elles seront nécessaires, et c'est bien en échangeant entre nous que l'on va pouvoir amender le processus de concertation.

Je peux aussi vous dire que l'on a évolué, puisque, de notre côté, on va le mettre en place au sein de la commune, je parle de la mise en place en parallèle d'une organisation au niveau des élus communaux pour partager tous les échanges qu'il peut y avoir dans les groupes de travail, dans lesquels les élus, et notamment les adjoints de la commune de La Hague, participent. Il faut que l'on ait cette organisation un peu en miroir pour que les contenus puissent être partagés avec le plus grand nombre d'élus, pour faire remonter les sujets et que l'on puisse y participer. Cette organisation en miroir est en train de se mettre en place et on a demandé que la même chose soit faite au sein du conseil communautaire, pour qu'il y ait là aussi un échange sur les groupes de travail. On ne peut pas le faire entre nous, il faut que ce soit partagé. Pour l'Agglo, évidemment, les vice-présidents qui sont en charge des différentes politiques publiques participent à ces groupes de travail, pour pouvoir l'intégrer dans le cadre des compétences que peut avoir le Cotentin. Il y en a de très importantes dans ce contexte, notamment avec ce qui concerne la mobilité, l'urbanisme et le volet économique.

Aujourd'hui, on est très mobilisés sur ces sujets-là et il est nécessaire de l'être pour anticiper. Même si, aujourd'hui, la concertation doit avoir lieu et elle aura lieu, on a demandé qu'il y ait des garants qui soient nommés et ce sont là des éléments qui ont été pris en compte. C'est extrêmement important. Notre rôle est bien d'être présents, d'être vigilants et de faire en sorte que cette communication existe. En tout cas, cela fait vraiment partie des éléments.

Pour répondre à la question de Martial à propos de la présence des élus, des communes déléguées d'implantation : au sein de la commune, nous avons les représentants de ces communes déléguées et de manière générale, les élus de La Hague sont de toute façon vigilants sur ce qui se passe dans l'ensemble du territoire de La Hague. Cette vigilance doit s'exercer partout, y compris à propos de ce qui va se passer à Herqueville. On travaille pour l'intérêt général des habitants de La Hague et c'est ce qu'il faut défendre. Quand on fait des rencontres de proximité avec les habitants, et on en a fait une la semaine dernière à Herqueville, on répond aux questions lorsque l'on peut répondre, mais c'est bien à l'organisation de pouvoir communiquer plus largement avec la population, et il est nécessaire aujourd'hui que les habitants de La

Hague aient cette présentation et cet échange avec M. FERRAND. C'est aussi comme cela que l'on peut faire évoluer l'organisation mise en place aujourd'hui.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Madame MAHIER. Je vais laisser la parole à nos deux parlementaires, mais je ne sais pas quel est l'ordre de vos interventions.

**Mme PIC.-** Merci, Monsieur le président. Très rapidement, en effet, à propos de la question sur la concertation : je crois que l'on est tous tout à fait d'accord sur le fait qu'il y a eu une fragilisation à travers un certain nombre de projets de loi à l'assemblée de la concertation, et c'est pourquoi nous avons souhaité, nous, élus et parlementaires, réaffirmer que, quelles que soient les obligations légales, il fallait aller plus loin, et qu'il faudrait dans la temporalité intégrer au fur et à mesure différents éléments.

Concernant la question de savoir si la représentation nationale se saisit de ce qu'est à la fois la production et le parcours du combustible et toutes ces questions qui peuvent interroger, je vous invite à regarder les amendements posés régulièrement sur tous les textes, mais malheureusement rejetés, concernant la transparence et la concertation. Le travail est fait, parce que, évidemment, je crois qu'ici, personne ne dit que ces technologies sont 100 % sûres, et à aucun moment. On sait que cela demande une vigilance de tous les instants et c'est pourquoi nous avons d'ailleurs mené des batailles sur la sûreté et la sécurité. Nous faisons tous en sorte que cela soit le plus sûr possible et de nous approcher évidemment des 100 %, tout en sachant que, dans la vie, les aléas sont possibles comme partout.

Je crois qu'aujourd'hui, la question posée par ce comité stratégique est dans un premier temps : comment un projet arrive-t-il sur un territoire et comment s'y adapte-t-on ? Nous avons réalisé un premier travail, travail à propos duquel vous avez déjà remarqué qu'en fonction des élus, l'implication n'est pas la même, et nous avons relayé au fur et à mesure, comme le disait Manuela MAHIER, la nécessité de la présence des organisations syndicales. Mais nous avons aussi, et à plusieurs reprises, évoqué la manière dont nous allons aller ensuite dans un maillage plus fin, au plus près des territoires et au plus près des habitants.

Je crois que nous sommes dans une première phase, cela a été dit. De premiers éléments vont en ressortir, il y a déjà des informations qui sont parvenues à être mises à jour. Il va donc falloir que les uns et les autres, nous fassions ces allers-retours au plus près des habitants, mais aussi au plus près de vous, les représentants du monde associatif, des travailleurs ou des élus, pour aller affiner notre projet. On a un certain temps. Il y aura effectivement le débat CNDP dans une perspective 2028-2029. Tout cela, en quelque sorte,

prépare les éléments qui permettront d'avoir un débat qui soit informé et non pas un débat de positionnement. Je crois que c'est extrêmement important. Quant à nous, aujourd'hui, on essaie de faire en sorte d'accompagner, de lever des sujets, dès lors qu'ils nous apparaissent et se dégagent au fur et à mesure du travail, en sachant évidemment qu'il y a une nécessité d'informer et de communiquer, parce que nous tenons à avoir un débat qui soit subtil et qui permette d'intégrer l'ensemble des problématiques qui se font jour.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Madame la députée. Monsieur le sénateur, vous avez la parole.

**M. FAGNEN.-** merci, Monsieur le président. Je ne sais pas si vous m'entendez bien, mais je vais essayer de faire au mieux.

Comme l'indiquait à l'instant Anna, il y a plusieurs volets à traiter autour de ce projet. Le premier est relatif aux choix politiques faits. Sur les médias positifs, la chronologie des événements est rappelée et je pense que nous pouvons regretter conjointement, l'un et l'autre, en tant que parlementaires, mais je pense que chaque personne présente dans cette assemblée pourrait tout à fait le faire, que, justement, la représentation nationale n'ait eu que peu de voix au chapitre quant à la définition des grands choix énergétiques de la nation, puisque le choix a été fait par le Gouvernement de passer par décret, et non soumettre à l'Assemblée nationale et au Sénat. Ce n'est pas par susceptibilité bicamérisme, Monsieur JACQUES, mais quand vous évoquez le fait que l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, le Sénat non plus. N'hésitez pas à ajouter la deuxième chambre dans votre petit propos.

Cependant, si je le dis, c'est le plus sérieusement du monde, puisque cela pose malgré tout quelques problématiques. Il y a eu un texte d'initiative parlementaire, une proposition de loi, et maintenant du Sénat, qui a été débattue la semaine dernière à l'Assemblée nationale, avec une tournure des événements qui n'était pas nécessairement celle que les uns et les autres attendaient, avec notamment un moratoire sur les énergies renouvelables qui aura des effets catastrophiques, y compris pour notre Département. Et je me permets de le dire puisque, si j'évoque en tout cas sur ce premier point le mode de production énergétique, une chose est certaine, quelles que soient nos convictions personnelles sur le nucléaire, lorsque nous opposons l'énergie nucléaire aux énergies renouvelables, il y a une seule cause qui sort grandie de cela, ce sont les énergies fossiles. On peut au moins avoir en partage, quelle que soit notre vision du mix énergétique, le fait qu'il nous faille avancer de façon conséquente sur la décarbonation à la fois de notre économie et bien évidemment de nos modes de vie. Voilà pour la production énergétique.

Ensuite, le comité stratégique, et dans ce qui a été présenté aussi bien par M. FERRAND que M. le sous-préfet, son rôle, avant tout, n'est pas tant de débattre de la pertinence même du programme Aval du Futur – c'est plutôt à nous de le faire, en tant que représentants de la nation, pour le dire de façon un petit peu pompeuse – que de réfléchir à l'intégration d'un projet de cette dimension sur un territoire, en effet, à la géographie spécifique, comme le disait Jean-Marc FRIGOUT tout à l'heure. Ces missions seront plus de l'ordre de l'aménagement du territoire qu'autre chose, et ce n'est pas le moindre des défis que nous aurons à relever, puisqu'aujourd'hui nous sommes déjà en situation de quasi-plein emploi, il nous faut pouvoir apporter des réponses concrètes aux interrogations légitimes soulevées par les habitants, évidemment et comme cela a été dit par M. JACQUES, en ce qui concerne l'accès aux soins ou au logement. On sait que la situation est d'ores et déjà tendue aujourd'hui et les annonces faites par M. FERRAND la semaine dernière vont plutôt dans le sens de ce qui a été évoqué jusqu'à maintenant, tant par les élus locaux, comme l'a rappelé Manuela MAHIER il y a quelques minutes, que par vos parlementaires, c'est-à-dire la nécessité d'avoir une organisation polycentrique sur le Département de la Manche. Et c'est tout l'intérêt, comme cela a été montré sur l'une des diapositives, d'inscrire le projet dans une dynamique territoriale qui va au-delà des frontières administratives du seul comité d'agglomération du Cotentin, parce que ce seul périmètre, de toute façon, disons les choses clairement, ne pourra pas absorber cette recrudescence d'activité. Il nous faut donc pouvoir faire en sorte que le développement et l'aménagement du territoire soient les plus équilibrés possibles, pour faire en sorte que chacun puisse continuer à mener ses activités comme il se doit. Et quand je dis « Chacun », ce n'est pas seulement Orano, pas seulement les autres grands donneurs d'ordre, mais aussi tout le tissu des PME et des TPE que connaît notre territoire et dont on sait qu'elles sont particulièrement essentielles à la vie de toutes les communes, particulièrement à celle des communes rurales.

Voilà les quelques mots que je souhaitais ajouter à ce que vient d'évoquer Anna PIC, tout en vous disant que nous sommes bien sûr à votre disposition pour échanger. Au-delà des réceptacles institutionnels qui vous ont été présentés ce matin, ou de ceux à suivre, comme le disait Yveline DRUEZ tout à l'heure, nous sommes à votre disposition pour échanger et aussi relayer le cas échéant. Voilà les fonctions qui sont les nôtres et les préoccupations que vous pouvez faire vôtres.

Merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur FAGNEN. M. FERRAND, je vous laisse la parole.

**M. FERRAND (début d'intervention très peu audible).**- Merci. Il y a eu beaucoup de questions. (Inaudible). Il y a des questions qui sont d'une nature assez différente, y compris sur l'opportunité même (inaudible). Vous avez été un certain nombre à exprimer des points de vue qui sont...

*Un intervenant fait remarquer qu'on n'entend pas les propos de M. FERRAND.*

**M. FERRAND.**- Je suis trop loin ? Je disais qu'il y a un certain nombre de questions, de prises de position, y compris sur l'opportunité même du recyclage, auxquelles je peux répondre, mais je pense que le cœur de notre réacteur ne se situe pas complètement là, d'autant que (inaudible) fondamental que (inaudible) la partie recyclage, c'est un choix de politique publique. Certains l'ont dit, on est (inaudible). Quand on le fait pour le compte du Japon, qui est en train de mettre en route sa propre usine... On n'est pas le seul pays. Mais c'est un bien un choix de politique publique, et c'est la raison pour laquelle j'ai insisté pour que le début de la présentation porte bien sur une politique publique que l'on nous demande, à nous, industriels, de déployer. Et c'est ce que disaient M. le Sénateur et Mme la députée, le choix de politique publique appartient au Parlement, il appartient au Gouvernement, et ensuite, on le déploie.

Ce choix de politique publique, et ça sera mon premier ...

*Quelqu'un intervient dans l'assemblée (inaudible)*

Ne dites pas non tout de suite, je n'ai pas terminé ma phrase. ... ce sera mon deuxième point : il a été dit que l'on ne respectait pas le Code de l'environnement, parce qu'on n'avait pas encore fait de débat. Mais le débat, il est annoncé dans le cadre du débat de la CNDP et de l'ensemble du dispositif réglementaire. Il est annoncé une fois que l'on aura suffisamment de choses à mettre sur la table, suffisamment de choses étudiées. Quelque part, on saisira formellement la Commission nationale du débat public à l'automne 2027 pour un débat qui aura lieu en 2028. Le débat aura donc bien lieu. Les décisions de faire ou de ne pas faire seront prises à l'issue du débat, et c'est normal. Ce que l'on fait pour le moment – peut-être aurais-je dû plus employer le conditionnel, je l'entends – ce sont des études pour pouvoir alimenter, comme le disaient les élus, un débat qui soit le plus éclairé et le plus précis possible, que vous qualifiez d'informé, Madame la députée, et non pas un débat de position, et je reprends ce point-là.

Comme vous le disiez, comme vous l'avez tous dit plusieurs fois, il faut aller au-delà des obligations réglementaires. Nous avons donc saisi la Commission nationale du débat public pour qu'elle veuille bien mêler à cette affaire des garants. C'est une mission de conseil en vue du débat public, pour nous appuyer et pour veiller que l'ensemble des dispositifs de concertation, d'associations, d'informations que l'on va mettre

en place entre maintenant et que le débat public respecte bien sa vocation de précision, d'équité, d'ouverture et d'inclusion. Ce sont des valeurs de transparence qui entourent ces sujets-là. Ces deux garants ont été nommés. Il s'agit de M. MARTIN et Mme BESSES. Mme BESSES participait au débat portant sur la piscine d'EDF. Quant à M. MARTIN, il participe à celui du PNGMDR qui est en train de commencer, qui regroupe les questions du PNGMDR.

Et puis, comme vous le disiez, on souhaite mettre à place à l'automne – mais si ce n'est pas septembre, ce sera en novembre – une CLI-S ou une CSPI, une commission spécifique d'information permanente. CSPI, c'était le terme qui existait pour le précédent grand chantier et qui, finalement, aboutira à la CLI d'aujourd'hui. C'est la même idée, avec ce principe de plusieurs collèges et d'un lieu qui n'est pas un lieu piloté par l'industriel, mais qui bien un lieu où l'industriel vient présenter l'état de ses réflexions, où il vient débattre et répondre aux questions, où il est sollicité et relancé. Cela, c'est à l'horizon de l'automne prochain.

D'ici là, on a ces premières réunions publiques la semaine prochaine, et puis, également à l'automne prochain, on veut réouvrir un lieu d'information est-ce qu'il sera sur le site qui existait sur l'usine ou sera-t-il itinérant ? Ce n'est pas encore calé, mais cela viendra en complément de ce que les élus veulent faire au titre de la Maison des énergies, à Cherbourg. Ce sera vraiment plus un projet Aval du futur (inaudible) énergie, qui est un projet de territoire. Quant à nous, c'est un projet industriel.

Une deuxième chose que je voulais partager : oui, je suis absolument d'accord avec vous, 10 000 personnes, cela ne peut pas fonctionner, d'où cette réflexion d'un schéma multipolaire. Cela ne peut pas fonctionner d'un point de vue logistique, autant VL que poids lourds. Et je crois que la première fois où l'on s'est vu avec Mme MAHIER, elle m'a dit : « Pas de nouveau parking pour les compagnons qui viendront travailler sur le chantier à Aval du Futur. C'est non ». Il faut donc organiser un dispositif, non pas pour les 10 000, mais pour les quelques milliers qui seront quand même présents à La Hague. Il va nous falloir trouver un dispositif où ils viennent en car, en bus, et ils pointent quand ils montent dans le bus. Cela signifie qu'ils viennent de différents lieux relais où on aura éventuellement disposé à cet endroit-là des moyens pour les loger. Parce que dans le logement, il y a deux questions. Dans la construction, il y a ce que l'on appelle les « Grands déplacés ». Les « Grands déplacés », ce sont des salariés d'entreprises de construction qui vivent, par exemple, à Saulieu, dans le Morvan, et qui travaillent en semaine sur différents chantiers partout en France. Et le modèle économique de la construction en France est celui-là. Vous avez des compagnons qui arrivent soit le dimanche soir, soit le lundi, en tout début de matinée, et ils repartent le vendredi. La question

qui se pose à tous ceux qui ont de grands chantiers – et c'est ce que vous avez vu à Flamanville et c'est ce qui est en train d'être fait à Penly – est : comment peut-on accueillir ces « Grands déplacés » ? Et cela vaut pour la durée du chantier. Ensuite, il y a les salariés qui sont présents de manière permanente, quand les réseaux fonctionnent. Et pour les « Grands déplacés », il y a en gros deux à quatre schémas possibles. Il y a un premier schéma, ce qu'ils font d'habitude, où ils arrivent avec leur camping-car et il faut donc trouver des terrains où ils peuvent être accueillis. L'autre schéma consiste à créer du logement. Soit on réalise du logement provisoire que l'on démolit ensuite, soit on réalise du logement permanent qui sera utilisé par les « Grands déplacés » le temps du chantier, puis qui deviendra ensuite du logement familial pour le territoire. Cela dépend du projet de territoire dont on a parlé tout à l'heure. Cela dépend du projet de territoire, cela dépend des besoins à moyen terme du territoire. Et puis, on peut aussi envisager des choses très provisoires. On s'était posé la question, mais on ne l'a encore creusée. Encore une fois, on se donne les deux années qui viennent pour réfléchir à tout cela. Est-ce que, par exemple, on ne pourrait pas amarrer un paquebot dans le port de Cherbourg, qui servirait de logement provisoire pendant 10 ans ?

**Un intervenant hors-micro.-** (Rires). On nous mène en bateau.

*Rires dans l'assemblée.*

**M. FERRAND.-** Peut-être, mais je ne le crois pas. Je suis très sérieux avec cela, parce qu'il y a un moment où il faut se poser la question de penser différemment. Si on fait le chantier uniquement comme on l'a fait dans les années 80, on rencontrera les mêmes problèmes. Maintenant, il faut que l'on soit capable de penser à des choses différentes. Vous savez que je suis un « Voileux » en plus !

Du coup, vous m'avez fait perdre le fil. Transport et logement, voilà, le chantier.

À propos de la question du financement, vous avez dit à plusieurs reprises qu'il y a un client unique. En fait, ce n'est pas tout à fait vrai. L'usine est dimensionnée pour 1 000 tonnes pour EDF et 200 tonnes pour des clients étrangers. À ce stade, les discussions que l'on a avec EDF – pour autant, encore une fois, que le Go soit donné à l'été 29 – portent sur un financement de la première partie jusqu'en 2040, en se disant que pour ce qui se passera à partir de 2040, on se reverra autour de 2035 pour discuter de la suite du financement. Le financement de la première partie s'étalera jusqu'en 2040. Aujourd'hui, il n'est pas signé, il n'est pas inscrit dans le marbre. On négocie comme un client le fait avec un fournisseur, mais on négocie bien. Ce qui est financé à court terme, ce sont les études pour les années 2025-2026, donc les deux années

qui viennent. Ensuite, on rentre dans le schéma d'un financement progressif qui nous emmènerait jusqu'en 2040.

Vous me demandez si nous avons un dossier industriel. Non, effectivement, nous n'avons pas de dossier industriel à ce stade. On n'a pas de dossier industriel. On est en train de l'étudier. Donc, on n'a pas de dossier industriel à vous poser sur la table à ce stade. On est en train de l'étudier pour répondre aux besoins de notre client principal, mais pas unique, pour répondre aux critères de sûreté et de sécurité qui sont mis en place par les autorités de sûreté et de sécurité, que ce soient le HFDS, l'ASNR et d'autres. C'est tout cela que nous sommes en train de faire. Qu'il s'agisse des grandes options ou des grandes directions, encore une fois, on veut les stabiliser à l'été 2027, en amont du débat CNDP, pour pouvoir avoir un débat CNDP qui soit le plus informé, et non pas un débat sur des grands principes et qui, du coup, opposerait seulement les positions. Ce débat doit être construit de telle manière que le Gouvernement puisse ensuite prendre une décision éclairée sur ces (inaudible) à l'été (inaudible).

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien. Je vous remercie, Monsieur FERRAND. Je pense qu'on aura l'occasion de revenir sur ce débat, puisque M. FERRAND reviendra dans nos CLI pour faire des présentations. Nous avons encore un sujet à présenter et il est important. Il porte sur la densification des piscines et j'aimerais qu'on ait le temps de pouvoir traiter ce sujet. On a eu déjà beaucoup de questions, je crois que l'on a essayé de répondre à l'ensemble de ces questions. On aura l'occasion de revenir sur ce sujet, puisque c'est un sujet que l'on aura évidemment à revoir et à traiter de nouveau dans nos CLI, mais je vous demande un peu de patience. De toute façon, je pense que vous n'obtiendrez pas beaucoup plus de renseignements aujourd'hui sur le projet qui vous a été présenté. Nous aurons l'occasion d'y revenir et je vous propose de passer au sujet suivant, puisque vous voyez que l'heure est quand même déjà bien avancée.

Je suis désolé, mais je suis un peu le maître des horloges aujourd'hui. Cela ne m'arrive pas souvent de procéder ainsi, mais je pense qu'il faut que l'on parvienne à traiter aussi le dernier sujet, qui est un sujet aussi très important pour nous et qui concerne la densification des piscines. Je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

## **10. Point d'avancement sur le projet de densification des piscines (Exploitant)**

**M. VARIN.**- Je vais faire un point sur le projet de densification, projet que l'on a déjà été amené à partager dans cette instance, et ce, à plusieurs reprises. Comme on arrive à un moment clé du projet, il me semblait important de partager avec vous son état d'avancement.

Je me permettrai rapidement de rappeler le principe, parce qu'on l'a déjà partagé à plusieurs reprises, mais il y a peut-être quelques personnes dans l'assemblée qui n'ont pas bénéficié de cette présentation antérieure. L'objectif est de changer la taille des paniers dans les piscines. Les paniers actuels sont plus grands, ils mesurent 1010 x 1010. Ils seront remplacés par des paniers de 870 x 870, ce qui nous permet là aussi de gagner de la place tout en y mettant la même quantité de liquide par panier et de gagner de la place, puisqu'on aura la capacité de placer 330 paniers supplémentaires par an, par rapport aux 250 que l'on pourra évacuer. On gagnera donc 80 places.

L'objectif, c'est de densifier les piscines C, D et E, et on le verra tout à l'heure, il y a déjà un premier jalon sur les piscines C et D.

J'avais rappelé le cadre réglementaire applicable aujourd'hui à nos piscines : le décret, aujourd'hui, autorisait déjà dans ces piscines un entreposage de 15 600 tonnes et, aujourd'hui, on a 12 000 tonnes dans les rapports Sûreté. Si j'opérais une complète densification, j'en ajouterais (*inaudible/bruits parasites*) 3 200. Je suis donc bien dans l'épure du décret.

Sur ce schéma, nous avons essayé de résigner les différentes étapes de ce projet de densification. Je n'ai pas de pointeur, je vais essayer de le pointer avec la souris. Ici, cela resymbolise l'atelier de décharge à sec, que l'on appelle T0, qui est raccordé à la piscine D. La piscine D est quant à elle raccordée aux piscines C et E, et c'est bien ce bloc de trois piscines qui fait l'objet de la densification. La piscine C est elle-même raccordée à la piscine NPH. C'est un acronyme, puisqu'on dit que c'est la « Nouvelle Piscine Hague », mais aujourd'hui c'est presque la plus ancienne. Elle a été la nouvelle piscine à une époque. Cette piscine est raccordée à la piscine HAO, qui est la première piscine raccordée pour l'installation de cisailage de l'ancienne usine.

Qu'est-ce que l'on va faire ? Déjà, on va recevoir les nouveaux paniers que l'on va immerger dans la piscine. C'est une première étape. Ensuite, on sera capable de charger dans ces nouveaux paniers que l'on aura immersés les combustibles qui arrivent, mais on sera également capable, au niveau de T0, de charger dans les nouveaux paniers des combustibles qui sont déjà présents dans nos piscines et ainsi de changer la nature de leur panier d'entreposage. Ensuite, on fera ici une décontamination des anciens paniers que l'on

sera capable de sortir, et au niveau de l'atelier de mise sur Lorry, que l'on appelle chez nous l'AML, on fera des opérations de découpe de ces paniers pour les conditionner ensuite pour évacuation. L'objectif, c'est de détruire 250 paniers par an et de rentrer 330 nouveaux paniers par année, et donc, comme je l'ai dit, de réaliser un gain de 80 emplacements.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il y a eu beaucoup d'opérations préalables, parce que les places déjà partagé ici ces différentes opérations. Tout d'abord, il y avait dans nos piscines d'anciens paniers qui contenaient aussi des chemises BWR, des combustibles BWR, et nous avons traité, nous avons conditionné, nous avons cisaillé ces chemises, et nous avons pu les évacuer. Ensuite, nous avons traité également des cartouches de filtration des piscines. Ce sont des cartouches dites de « Première génération », que nous avons évacuées.

Puis, nous avons travaillé sur une amélioration de la qualité de l'eau de nos piscines, parce que les nouveaux matériaux utilisés pour ces paniers sont plus sensibles et qu'il faut garantir une conductivité encore plus basse. On a travaillé sur une amélioration de la qualité de l'eau des piscines. Enfin, nous avons déjà configuré la piscine d'entreposage. On a libéré de la place pour pouvoir accueillir les nouveaux paniers.

On a réceptionné les nouveaux paniers. On a un pont basculeur qui permet de les introduire en bord de piscine. Vous voyez que l'on a modifié le chariot basculeur pour introduire ces paniers. On a modifié également le pont-perche. Le pont-perche est le panier qui, au-dessus de la piscine, manutentionne et permet d'aller positionner les différents paniers. On a modifié le pont-perche et mis en œuvre un palonnier polyvalent, puisqu'on va devoir gérer pendant quelque temps deux différents types de paniers. Il faut que le palonnier s'adapte à ces deux paniers.

Et puis, forcément, il y a du contrôle commande associé. On a donc remplacé des automates, on va passer à des automates encore plus performants, qui permettent de mieux gérer la cartographie, puisqu'on avait qu'un seul type de panier auparavant. (Inaudible) piscine (inaudible) deux types de paniers.

On voit ici, on a déjà immergé les deux premiers paniers, le 24 avril et le 15 juillet. On est en train d'immerger les nouveaux paniers. Nous sommes donc alignés par rapport à notre planning qui consistait à démarrer la densification à compter du début du mois de juillet. Il s'agissait donc d'avoir des paniers et de pouvoir charger les éléments combustibles qui vont arriver début juillet.

Forcément, on a également réalisé des travaux en parallèle, puisque l'on a créé une deuxième ligne. Si vous vous souvenez du schéma d'origine, je dois sortir les anciens paniers par le HAO-Nord. On a créé

une deuxième ligne d'émergence de ces paniers. Forcément, comme on a plus de manutention, on a effectué des opérations de jouvence des équipements de manutention dans l'environnement de l'HAO-Nord et on a optimisé la scie qui était déjà utilisée pour découper les paniers. On le faisait déjà, mais on a optimisé le système de découpe, parce qu'on va avoir plus de cadence pour découper les paniers sortis des piscines.

On a mis en place un spot de spectrométrie gamma qui permet de mesurer et de caractériser le panier et donc de définir si la catégorie de déchets est du TFA ou du MA. On a travaillé avec l'Andra pour avoir trois dossiers de production de colis.

C'était donc la synthèse de cet exposé.

Je vous rappelle qu'on a déposé le dossier d'option de sûreté dans le courant de l'année 2022, que dans le courant du mois de juillet, donc mi-2023, nous avions validé le design du panier, que nous avons commencé à travailler sur la ligne de fabrication des paniers chez Orano Temis, à Valognes, puisque c'est chez Temis que sont fabriqués ces paniers et qu'il s'y trouve une ligne de fabrication dédiée. On a travaillé sur la libération d'espace en piscine, c'est que j'évoquais tout à l'heure, en transférant des cartouches. On a fini le cisailage des chemises BWR pour libérer de l'espace en piscine. En décembre de l'année dernière, avec l'autorisation de l'ASN pour entamer cette densification. Je ne reviens pas sur les différentes étapes de modifications techniques. Aujourd'hui, l'objectif est qu'en 2026, on ait 180 paniers fabriqués et 150 paniers immergés. On est cohérents puisqu'on va attaquer à mi-année. On doit en faire 330 par an et on va avoir immergé 150 paniers d'ici à la fin de cette année. Normalement, déjà, fin juillet, on aura 40 paniers fabriqués. Et à la fin de 2029, on aura atteint (inaudible).

*Un intervenant signale que c'est inaudible*

Pardon, on oublie facilement de s'approcher du micro. Fin 2029, on aura atteint le premier palier de densification et on verra si cela nécessite d'attaquer le deuxième palier. On aura à peu près augmenté notre capacité de 1 500 tonnes.

On est tout à fait conforme à ce que l'on vous avait présenté dans cette instance en termes de planning.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je vous remercie, Monsieur VARIN. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ?

M. VASTEL a la parole.

**M. VASTEL.**- Je voudrais faire une remarque sur la densification des piscines. C'est un sujet qui ne devrait pas exister si Orano avait anticipé ce problème des piscines et de la saturation des piscines. Il s'agit donc encore d'un coût supplémentaire. C'est tout ce que je voulais dire.

Jusqu'à ce que la densification soit faite, actuellement, si l'usine Orano s'arrêtait complètement, l'usine serait remplie en 8 mois. On est quand même ric-rac.

**M. VARIN.**- (*On entend des personnes parler dans les micros. Leur voix recouvre celle de M. VARIN.*)

Nous serons en capacité dès le début du mois de juillet de palier toute défaillance. De toute façon, on a réalisé les investissements sur la densification d'un bassin supplémentaire. Et je rappelle que le point important, c'est que le risque de saturation était décalé du fait du non-arrêt des 900 mégawatts, et il n'y avait plus de risque de saturation.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. M. JACQUES demande la parole.

**M. JACQUES.**- J'ai une question précise : la densification des piscines entraîne-t-elle dès aujourd'hui l'utilisation du bore pour refroidir l'activité dans les piscines ?

**M. VARIN.**- Non, parce que, chez nous, nos autres piscines ne contiennent pas de bore. Le bore est en fait intégré dans le matériau du panier. Comme on a densifié, on a maintenant des paniers qui sont en aluminium boré de nouvelle génération. Le bore n'est pas dans nos piscines.

**M. le PRÉSIDENT.**- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas.

Je vous remercie, nous arrivons au terme de cette assemblée générale. Vous avez un petit livret, mais peut-être tous les élus et tous les membres ne l'ont-ils pas eu. Il concerne la CLI Flamanville, notamment la grande saga de l'EPR. C'est un petit document vulgarisateur qui a été édité par le Département et qui concerne la CLI Flamanville. Si vous voulez vous en saisir, ou en prendre quelques-uns pour les distribuer, vous pouvez le faire. Ils sont à votre disposition.

Je rappelle aux personnes qui vont déjeuner, donc les membres inscrits, que le repas aura lieu au Manoir du Tourp.

Je vous remercie tous à nouveau pour votre participation. Je suis désolé de ne pas avoir pu donner la parole à tout le monde. En règle générale, cela se passe autrement, mais on était un peu pris par le temps. Je vous remercie tous de votre participation et je vous souhaite une bonne journée.